

HC116 5
A355
ex 2

Inflation récente au Canada

novembre 1978



Un d'une série de documents
portant sur les questions économiques
à moyen et à long terme

HC115
C255
1978



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

AVANT-PROPOS

Le ministère des Finances a publié au début de 1978 un document - L'économie canadienne - Projections et objectifs à moyen terme - dont le but était d'établir un cadre d'analyse macroéconomique pour les discussions de questions économiques de moyen terme. L'économie canadienne établissait une perspective de croissance potentielle de l'économie à long terme et esquissait un sentier de reprise à moyen terme qui ramènerait l'économie canadienne plus près de son niveau potentiel de production au début des années 80. Une réduction soutenue de l'inflation à moyen terme était considérée comme une condition clé de la réalisation d'une reprise soutenue.

Le présent document reprend la discussion de l'inflation de L'économie canadienne. On y présente un survol historique étendu de l'expérience canadienne en ce qui concerne l'inflation, une emphase particulière étant mise sur l'expérience du début et du milieu des années 70. Cette analyse établit l'arrière-plan nécessaire à l'évaluation des conditions sous lesquelles une réduction simultanée de l'inflation et du chômage pourrait être réalisée. Le document étudie aussi la relation entre les taux d'inflation canadien et américain, et examine la possibilité pour l'économie canadienne de se dissocier des mouvements de prix aux Etats-Unis.

L'analyse du document a fait l'objet de discussions avec les membres de plusieurs organismes de recherche privés - l'Institut de recherche C.D. Howe, Informetrica, l'Institute for Policy Analysis de l'Université de Toronto et plusieurs membres du Département d'économique de l'Université de la Colombie-Britannique. Leurs commentaires, critiques et recommandations ont été très utiles. Evidemment, l'opinion exprimée dans ce document demeure celle du ministère des Finances.

TABLE DES MATIERES

1.	Introduction	1
2.	Principaux thèmes	5
3.	L'inflation au Canada: survol historique	7
4.	Théorie de l'inflation	19
4.1	L'arbitrage inflation-chômage à court terme	20
4.2	Anticipations de prix et inflation	22
4.3	Rôle des perturbations de prix et des changements de prix relatifs dans la génération de l'inflation	23
4.4	Changements structurels du marché du travail	24
4.5	Résumé	25
5.	Rôle des anticipations inflationnistes et des perturbations de prix dans l'inflation récente au Canada	27
6.	Changements du marché du travail et changements structurels de l'arbitrage inflation-chômage	35
6.1	Croissance rapide des jeunes et des femmes adultes dans la population active	35
6.2	Révisions de 1971 du régime d'assurance-chômage	36
6.3	Importance croissante des familles à revenus multiples	40
7.	Estimations empiriques de l'arbitrage inflation-chômage à court terme au Canada	43
7.1	Arbitrage à court terme: évidence empirique	44
7.2	Arbitrage à moyen terme	47
8.	Politique de revenus et courbe d'arbitrage à court terme	51
9.	Relation entre l'inflation au Canada et aux Etats-Unis	55
9.1	Processus d'"isolement"	55
9.2	Liens avec les Etats-Unis	56
10.	Conclusion	63

LISTE DES TABLEAUX

1.	Variations procentuelles annuelles moyennes de l'indice des prix à la consommation dans divers pays de l'OCDE, 1953-1977	3
2.	Variations procentuelles annuelles moyennes de la masse monétaire, de la DNB réelle et de l'indice des prix à la consommation dans divers pays de l'OCDE, pour certaines périodes, 1961-1975	11
3.	Hausse procentuelle annuelle du prix de certains produits, 1972-1977	13
4.	Comparaison entre les estimations initiales et révisées de la croissance réelle de la DNB, Canada, 1971-1977	14
5.	Variations procentuelles annuelles du prix de certains éléments de l'indice des prix à la consommation, Canada, 1965-1977	31
6.	Proportion des conventions salariales indexées et durée moyenne des conventions, Canada, 1967-1977	32
7.	Variations procentuelles annuelles de l'indice des prix à la consommation et du revenu par employé salarié, Canada, 1966-1975	33
8.	Demandes rejetées pour abandon volontaire, indisponibilité, incapacité ou refus d'accepter un travail convenable, en pourcentage de la population assurée contre le chômage et du nombre initial de demandes de prestations produites, Canada, 1965-1974	39
9.	Pourcentage des unités familiales touchées par le chômage et comptant au moins une personne employée, Canada, certaines années de la période 1961-1977	40
10.	Différents rapports inflation-chômage, Canada	45
11.	Effets estimatifs des variations du taux de chômage sur les variations procentuelles des salaires, Canada	46
12.	Evolution hypothétique de l'inflation et du chômage, Canada, 1978-1981	48
13.	Hausses procentuelles des taux de base négociés et des salaires et traitements par personne employée, Canada, 1970-1978	52
14.	Variations procentuelles de l'indice des prix à la consommation et objectifs du PLI, Canada	53

LISTE DES GRAPHIQUES

1.	Ecart conjoncturel de la DNB et variations procentuelles de l'indice des prix à la consommation (global et compte non-tenu de l'alimentation et de l'énergie) et de l'indice de déflation de la DNB, Canada, 1953-1977	8
2.	Variations procentuelles de la masse monétaire (M1), Canada, de 1953 à 1977	10
3.	Taux de chômage global et variations procentuelles des rémunérations moyennes, Canada, de 1947 à 1977	15
4.	Taux de chômage global et variations procentuelles de l'indice des prix à la consommation, Canada, de 1947 à 1977	16
5.	Variations procentuelles de l'IPC et variance pondérée des changements procentuels des composantes de l'IPC, Canada, de 1950 à 1977	29
6.	Taux de chômage et variations procentuelles des indices des prix à la consommation, Canada et Etats-Unis, de 1930 à 1977	58
7.	Taux de chômage et hausse procentuelle des indices des prix à la consommation, des rémunérations horaires et de la production par heure-homme dans le secteur manufacturier, Canada moins Etats-Unis, 1960-1977	60

1. INTRODUCTION

Le document intitulé L'économie canadienne¹ comportait trois propositions importantes à l'égard du comportement de l'inflation et du chômage à moyen terme, à savoir: en premier lieu, qu'une décélération de l'inflation était nécessaire à la réalisation d'une reprise soutenue; en second lieu, qu'il était possible de résorber simultanément l'inflation et le chômage; en troisième lieu, que le taux d'inflation au Canada, à moyen terme, ne devait pas être nécessairement lié au rythme de l'inflation dans le monde, et en particulier aux Etats-Unis. La présente étude, qui est axée sur les deux dernières propositions, vise à évaluer les conditions sous lesquelles ces propositions sont valides.

La première proposition se fondait sur un certain nombre d'éléments d'observation empirique. D'abord, le taux d'épargne des particuliers canadiens a atteint un sommet pour l'après-guerre vers le milieu des années 70, se situant à presque 11 p. cent en 1975 et ne descendant qu'à 10.7 p. cent en 1977. Le taux d'épargne personnel et le taux d'inflation ont été fortement corrélés au cours de la période d'après-guerre. Par conséquent, une réduction soutenue du taux d'inflation sera probablement nécessaire pour que le taux d'épargne des particuliers diminue de façon sensible. Un taux d'épargne plus faible serait associé à une croissance plus rapide de la consommation qui, pour sa part, contribuerait à hausser les taux d'utilisation des capacités et stimulerait les investissements. Enfin, un taux d'épargne personnel moins élevé allégerait la tâche qu'a l'Etat de stimuler l'économie par sa politique fiscale et permettrait de réduire le déficit du secteur public en proportion de la demande nationale brute (DNB).

Un deuxième élément empirique était la dégradation de la compétitivité internationale du Canada au cours des années 70. Cette baisse de compétitivité a largement contribué (sans cependant en être l'unique facteur) aux importants déficits de paiements courants depuis 1974, qui ont atteint \$4.8 milliards en 1975 et se situaient encore à \$4.2 milliards en 1977. Faute de renverser cette détérioration de notre compétitivité internationale, on observerait une aggravation du déficit de la balance courante, une nouvelle dépréciation de la monnaie et un accroissement des tensions inflationnistes. Dans cette situation, la capacité de l'Etat de soutenir une reprise économique à l'aide de stimulation fiscale se trouverait réduite.

Il existe aussi une interaction importante entre l'inflation et les bénéfices et, par le biais de ces derniers, entre l'inflation et l'investissement. Une inflation rapide gonfle les bénéfices nominaux mais réduit probablement les bénéfices réels. En outre, des bénéfices nominaux élevés peuvent provoquer des demandes salariales susceptibles

¹ L'économie canadienne - Projections et objectifs à moyen terme, ministère des Finances, février 1978.

de dégrader encore plus la compétitivité des entreprises. Une intensification de l'inflation accroît probablement l'incertitude ainsi que le coût du capital. Par conséquent, une inflation toujours croissante risque de faire baisser les taux réels de rendement, d'accroître le coût du capital et donc de réduire les investissements. Inversement, une baisse de l'inflation aurait tendance à améliorer les taux réels de rendement, à diminuer le coût du capital et à stimuler l'investissement.

Il est possible de concevoir des mesures pour compenser certains des effets de l'inflation qui viennent d'être décrits. Il vaudrait cependant mieux s'attaquer au problème de l'inflation lui-même plutôt qu'à ses nombreuses conséquences considérées séparément. Une inflation rapide a des effets d'allocation et de distribution perturbateurs dans l'économie intérieure. En outre, l'économie canadienne est influencée sensiblement par les changements de prix extérieurs. Un ralentissement de l'inflation au Canada pourrait réduire la vulnérabilité de l'économie intérieure au risque d'une importante spirale inflationniste causée par une hausse des prix extérieurs.

La deuxième proposition énoncée dans L'économie canadienne était qu'il est possible de résorber simultanément l'inflation et le chômage. Cette proposition n'implique pas un rejet des arbitrages à court terme entre l'inflation et le chômage. Elle implique cependant un rejet de l'existence d'un arbitrage permanent entre l'inflation et le chômage, ce qui était généralement accepté au cours des années 60. L'idée maintenant acceptée par la plupart des économistes est que l'arbitrage entre l'inflation et le chômage est beaucoup plus complexe qu'on le pensait au début des années 60. Les arbitrages à court terme entre l'inflation et le chômage existent mais sont probablement extrêmement instables et subissent probablement l'influence de toute une gamme de facteurs, dont les anticipations de l'inflation future. Il n'existe donc pas d'arbitrage unique à court terme entre l'inflation et le chômage qui permettrait à l'économie de s'orienter définitivement vers un chômage plus élevé, au prix d'une inflation plus rapide mais stable.

Dans la mesure où une courbe instable d'arbitrage à court terme se déplace "vers le haut" avec le temps, des taux d'inflation plus élevés sont associés à des taux de chômage plus élevés. C'est ce qu'a connu le Canada depuis le milieu des années 60. La proposition énoncée dans L'économie canadienne était essentiellement que ce processus pouvait être renversé, c'est-à-dire que la courbe d'arbitrage à court terme pouvait être déplacée "vers le bas", permettant ainsi de réduire simultanément l'inflation et le chômage. Nous étudierons ici les mesures nécessaires à la réduction simultanée des taux d'inflation et de chômage.

Le profil d'inflation à moyen terme présenté dans L'économie canadienne proposait implicitement un objectif d'inflation au Canada inférieur au taux d'inflation anticipé dans le reste du monde et en particulier aux Etats-Unis. Le taux d'inflation canadien a cependant rarement différé sensiblement de celui des Etats-Unis pendant une période prolongée. Le tableau 1 indique les taux moyens de variation de l'indice des prix à la consommation pour certains pays de l'OCDE et certaines périodes choisies. L'inflation était moins rapide au Canada qu'aux Etats-Unis

durant la guerre du Vietnam. Toutefois, depuis 1972, la hausse des prix a été supérieure de plus d'un point en moyenne au Canada. Par contre, le Canada a subi une inflation moins rapide que la plupart des autres principaux pays de l'OCDE au cours des 25 dernières années.

Tableau 1

Variations procentuelles annuelles moyennes de l'indice des prix à la consommation dans divers pays de l'OCDE, 1953-1977

	<u>1953-1965</u>	<u>1966-1972</u>	<u>1973-1977</u>
Canada	1.5	3.9	8.9
Etats-Unis	1.4	4.1	7.7
Japon	3.6	5.4	12.9
France	4.0	4.8	10.3
Allemagne	2.1	3.3	5.7
Italie	3.2	3.7	16.1
Royaume-Uni	2.8	5.6	16.1
Belgique	1.8	3.9	9.7
Pays-Bas	3.0	5.6	8.6
Suède	3.4	5.1	9.6

Source: Fonds monétaire international, Statistiques financières internationales, mai 1978.

Est-il nécessaire que l'inflation soit nettement moins élevée au Canada qu'aux Etats-Unis? Sur le plan de la compétitivité du Canada par rapport à son voisin du sud, la réponse est probablement négative. En fait, l'inflation pourrait être plus rapide au Canada qu'aux Etats-Unis, comme c'est le cas depuis 1971, les variations du taux de change compensant éventuellement la détérioration de la compétitivité domestique. Cependant, comme il a été indiqué, une inflation rapide a des effets d'allocation et de distribution perturbateurs sur le plan intérieur. Ces effets sont présents indépendamment des taux d'inflation dans les principaux partenaires commerciaux du pays. De plus, en raison de l'ouverture de l'économie canadienne, un ralentissement de l'inflation intérieure pourrait atténuer l'effet des influences extérieures de prix sur l'économie.

Les prévisions disponibles lors de la rédaction de L'économie canadienne laissaient à penser que l'inflation aux Etats-Unis resterait relativement élevée à moyen terme. Les prévisions actuelles sont plus pessimistes encore. Le risque d'une nouvelle accélération de l'inflation américaine

est très réel. Il semble maintenant qu'un ralentissement sensible de l'inflation au Canada constituerait une rupture de la relation historique entre les taux d'inflation canadien et américain.

L'accroissement de la capacité de l'économie canadienne de se dissocier de la hausse des prix aux Etats-Unis, tout en résorbant le chômage à moyen terme, représente un défi majeur pour les canadiens. Ce message, déjà formulé dans L'économie canadienne, reste celui du présent document:

"Nous avons supposé ici que les prix et les salaires... continueraient de voir leur rythme d'augmentation ralentir. Il s'agit d'une hypothèse extrêmement importante, sur laquelle repose le reste des projections. Pour obtenir des résultats de ce genre, il faudrait que les politiques de la période d'après-contrôle soient efficaces et que le secteur privé modifie son attitude."¹

Le présent document a pour objet d'étudier les causes sous-jacentes de l'aggravation de l'inflation au Canada au cours des 10 dernières années. Il comporte dix chapitres. Celui qui suit résume les grands thèmes qui seront développés par la suite. Le chapitre 3 intègre ces grands thèmes dans le cadre d'une revue de l'expérience canadienne au cours des 10 ou 15 dernières années. Ce chapitre vise à fournir un cadre historique aux sections analytiques qui suivent.

Pour étudier les causes de l'inflation, il faut absolument, au départ, en exposer la théorie. C'est ce qui est fait au chapitre 4. Ce chapitre contient un bref exposé théorique sur l'origine de l'inflation. Les sujets sur lesquels les économistes s'entendent généralement et les questions au sujet desquelles leurs avis diffèrent sont précisés. Le chapitre 5 étudie plus à fond le rôle des anticipations inflationnistes, des perturbations de prix et des changements de prix relatifs dans le processus inflationniste. Le chapitre 6 étudie les effets des changements des comportements sur le marché du travail et des changements institutionnels sur l'arbitrage inflation-chômage. Quant au chapitre 7, il résume plusieurs estimations empiriques récentes de l'arbitrage à court terme inflation-chômage au Canada. Différents scénarios possibles d'inflation-chômage à moyen terme sont également présentés pour fin d'illustration. Les politiques de revenus sont discutées au chapitre 8, une attention particulière étant portée à l'expérience canadienne depuis 1975. Le chapitre 9 est consacré aux relations historiques entre l'inflation au Canada et aux Etats-Unis. Le chapitre 9 examine aussi la possibilité pour le Canada de se dissocier d'une accélération des prix aux Etats-Unis. Le dernier chapitre résume les principales conclusions.

¹ L'économie canadienne - Projections et objectifs à moyen terme, ministère des Finances, février 1978, p. 3.

2. PRINCIPAUX THEMES

Il est utile, pour commencer, de résumer les principaux thèmes de ce document:

- A long terme, l'inflation est essentiellement un phénomène monétaire. Une accélération de la croissance de la masse monétaire entraîne éventuellement une accélération correspondante de l'inflation. Toutefois, à court et à moyen terme, l'expansion de la masse monétaire ne se traduit pas nécessairement par une intensification proportionnelle de l'inflation, pas plus qu'une diminution de la masse monétaire n'entraîne nécessairement une réduction proportionnelle de l'inflation.
- La relation à court terme entre les variations du taux de chômage et l'évolution des salaires dépend fondamentalement de la flexibilité des salaires réels et nominaux. L'information disponible pour le Canada suggère que les salaires sont sujets à un degré d'inflexibilité marqué. Une augmentation du taux de chômage, lorsque ce taux est déjà élevé, a relativement peu d'effet à court terme sur le taux d'augmentation des salaires. Cependant, quand le chômage est faible, une augmentation du taux de chômage a un effet plus prononcé sur le taux d'augmentation des salaires.
- Les prix ne sont pas tous déterminés principalement par les coûts salariaux. Pour nombre de produits (par exemple, les produits agricoles), la demande et les contraintes d'offre influent plus sur les prix que les coûts salariaux. Les changements des prix des importations, les variations du taux de change, les modifications des impôts et autres prélèvements de l'Etat peuvent tous se traduire par des changements de prix, indépendamment de l'évolution des salaires. Il est donc possible d'avoir, pendant une certaine période, une inflation croissante malgré une décélération des hausses salariales.
- A moyen terme, la réponse des salaires aux variations du taux de chômage dépend non seulement de la flexibilité des salaires mais aussi du délai d'ajustement des anticipations inflationnistes aux changements du taux d'inflation. Il est impossible de préciser exactement comment les anticipations de prix sont formées. Il y a toutefois peu de doute que le comportement passé des prix exerce une influence.
- Au cours de la période se terminant en 1973, un certain nombre de facteurs ont favorisé une augmentation de l'inflation, à savoir: une forte croissance de la demande globale, due en partie à une politique trop expansionniste de la demande, une hausse des anticipations inflationnistes et une augmentation des rémunérations dans le secteur public.
- D'importants changements structurels sont également intervenus pendant cette période sur le marché du travail. L'augmentation des taux de participation des femmes et des jeunes, les révisions apportées en 1971

au régime d'assurance-chômage et l'accroissement du nombre de familles à revenus multiples ont fait monter le taux de chômage corrigé des variations cycliques.

- La conjonction de ces facteurs aurait dû se traduire par une inflation de l'ordre de 3 à 5 p. cent et un accroissement du taux de chômage associé à chaque taux d'inflation. En l'absence des perturbations de prix d'origine extérieure en 1973-1974, l'inflation, tout en continuant à monter, n'aurait sans doute pas atteint les deux chiffres et aurait vraisemblablement pu être réduite par une politique de la demande moins expansionniste.
- L'effet immédiat des perturbations de prix de 1972-1974 a été d'accroître directement l'inflation. Cela entraîna une augmentation des demandes salariales, reflétant, d'une part, un effort de maintien des salaires réels et, d'autre part, l'anticipation d'une intensification future de l'inflation. Il en est résulté une spirale prix-salaires secondaire.
- Depuis 1975, le taux d'inflation mesuré par la hausse de l'IPC hors alimentation et énergie est à la baisse. Cependant, sauf en 1976, le taux global d'inflation ne s'est pas aussi bien comporté en raison de la très forte hausse des prix de l'alimentation. La baisse du taux de change a elle aussi contribué au maintien d'une inflation rapide. Le taux élevé d'inflation qui en est résulté en 1977 et 1978 contribuera sans doute sensiblement au maintien de fortes anticipations inflationnistes et pourrait motiver une reprise des demandes salariales élevées après la levée des contrôles.
- A moyen terme, une bonne tenue du prix des produits alimentaires, jointe à une modération des hausses de salaires et de prix dans les secteurs privé et public, permettrait d'effectuer un ralentissement soutenu de l'inflation. Cette décélération de l'inflation faciliterait la réalisation d'une croissance économique supérieure. Une reprise des demandes salariales élevées préviendrait la réalisation de ces possibilités.
- Le risque d'une nouvelle accélération de l'inflation aux Etats-Unis rend encore plus nécessaire la modération des demandes salariales et des hausses de prix dans tous les secteurs de l'économie. Un redressement du taux de change permettrait dans une certaine mesure de dissocier les prix intérieurs des prix américains, mais seulement au prix d'une croissance moins forte de la production. La modération des demandes salariales et des hausses de prix permettraient de réduire cette perte de croissance au minimum.
- En l'absence d'un comportement de détermination des prix et des salaires compatible avec une réduction des taux d'inflation, des pressions pourraient se développer sur les gouvernements pour combattre l'inflation à l'aide de politiques restrictives de la demande globale. Un dilemme important auquel les gouvernements doivent faire face est que les politiques restrictives de la demande globale tendent à ne résorber l'inflation que lentement et ce, au prix d'une perte de croissance réelle.

3. L'INFLATION AU CANADA: SURVOL HISTORIQUE

Si l'on étudie l'évolution de l'inflation au Canada depuis la guerre de Corée, trois périodes distinctes se dégagent. Il y a d'abord eu, de 1953 à 1965, une longue période de stabilité relative des prix, ces derniers n'augmentant en moyenne qu'à un rythme d'environ 1.5 p. cent par an. Les sept années qui suivirent, de 1966 à 1972, ont vu le rythme annuel moyen d'inflation atteindre un nouveau palier proche de 4 p. cent. Enfin, depuis 1973, les prix ont augmenté en moyenne deux fois plus vite qu'au cours des sept années précédentes, leur hausse atteignant les deux chiffres.

De 1953 à 1965, le taux annuel d'inflation, mesuré par l'IPC, a évolué entre -0.9 et 3.7 p. cent. En moyenne, la hausse des prix n'a été que de 1.5 p. cent par an sur cette période. Alors que les produits alimentaires et l'énergie ont joué un rôle central dans l'inflation des années 70, le prix de l'alimentation n'a augmenté que de 1.6 p. cent en moyenne entre 1953 et 1965, tandis que celui de l'énergie restait stable. La situation favorable de l'offre de ces produits a probablement exercé une influence stabilisatrice importante au cours de cette période.

Les variations des prix de l'alimentation et de l'énergie ne sont pas indépendantes des phénomènes macroéconomiques; elles tendent cependant à dépendre davantage des variations de l'offre. L'exclusion de l'alimentation et de l'énergie dans l'indice des prix à la consommation résulte en un indice des prix dont les mouvements reflètent mieux les mouvements de l'activité économique globale. Mesuré par l'IPC hors alimentation et énergie, le rythme annuel d'inflation est monté à 2.6 p. cent en 1957, année suivant la pointe d'activité économique de 1956. A la faveur du ralentissement de la croissance réelle qui suivit, le taux d'inflation diminua constamment pour atteindre un creux de 0.7 p. cent en 1961, année où l'écart conjoncturel de la DNB fut maximal (voir le graphique 1). L'économie s'est par la suite redressée vigoureusement durant la première moitié des années 60, atteignant un nouveau sommet en 1966. De 1962 à 1966, le taux d'inflation augmenta chaque année, pour s'établir à 3.8 p. cent en 1966.

Le comportement des salaires était nettement lié aux variations de l'activité économique durant cette période. La rémunération par personne employée dans le secteur commercial, agriculture exclue, augmenta de 6.6 p. cent en 1956. Ce taux d'augmentation devait descendre à 5 p. cent en 1957 et continuait de baisser jusqu'à un creux de 2.6 p. cent en 1962. En 1965, les salaires moyens augmentaient de nouveau d'un peu plus de 5 p. cent.

Entre 1965 et 1966, la hausse de la rémunération par personne employée dans le secteur en question bondit de 5.3 à 7.2 p. cent, tandis que de 1966 à 1967 le taux d'inflation (mesuré par l'IPC hors alimentation et énergie) grimpait de 2.9 à 4.5 p. cent. Un nouveau palier d'inflation devait ensuite s'établir, les hausses annuelles de l'IPC hors alimentation et énergie fluctuant entre 3.3 et 4.7 p. cent au cours de la période

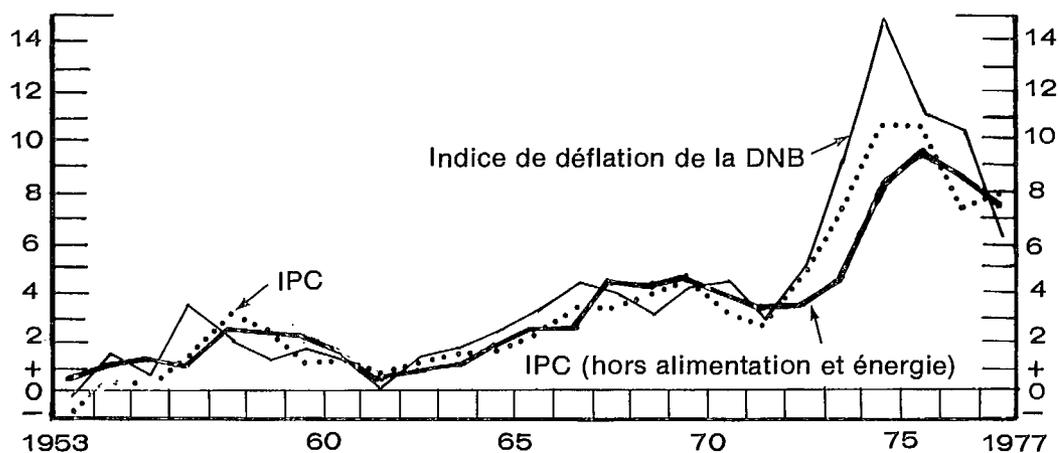
Graphique 1

Ecart conjonctuel de la DNB et variations procentuelles de l'indice des prix à la consommation (global et compte non-tenu de l'alimentation et de l'énergie) et de l'indice de déflation de la DNB, Canada, 1953-1977.

Ecart conjonctuel de la DNB en pourcentage de la DNB réelle



Variations procentuelles



Source: Statistique Canada, Comptes nationaux des revenus et des dépenses, cat. 13-201, et Indice des prix à la consommation, cat. 62-001; Division de l'analyse structurelle à long terme ministère des Finances.

1967-1972, tandis que la progression de la rémunération par personne employée fluctuait entre 6.4 et 7.4 p. cent. Les années 1966-1972 ont donc vu l'inflation s'élever d'un cran. Il faut donc expliquer non seulement l'accélération de l'inflation en 1966-1967, mais aussi sa persistance jusqu'en 1972.

La vigueur de la demande globale a certainement contribué sensiblement à l'intensification de la hausse des prix en 1966-1967. En 1966, le taux de chômage était de 3.6 p. cent et la DNB réelle était nettement au-dessus de son niveau corrigé des variations cycliques (voir le graphique 1). Parallèlement, la croissance de la masse monétaire s'était accélérée constamment depuis 1961, pour atteindre un taux annuel de près de 10 p. cent en 1967 (voir le graphique 2). Cette activité économique intense exerça de fortes tensions à la hausse sur les salaires et les prix. Un certain nombre d'augmentations salariales dans le secteur public, qui ont attiré l'attention, ainsi qu'une intensification notable de la combativité de la main-d'oeuvre et des grèves se sont ajoutées aux tensions exercées par la demande globale.

Le fait que l'inflation n'ait pas diminué après 1967 s'explique par plusieurs facteurs. Bien que la croissance réelle et l'expansion monétaire aient ralenti après 1966, le niveau d'activité économique est resté assez élevé jusqu'en 1970. On constate au graphique 1 que la DNB réelle est restée au-dessus de son niveau corrigé des variations conjoncturelles pendant toute la seconde moitié des années 60 et a à peine baissé au-dessous de ce niveau en 1970. Par contre, les sommets conjoncturels précédents, comme ceux de 1953 et 1956, avaient été suivis presque immédiatement d'une baisse sensible de la croissance réelle. En l'absence d'un ralentissement conjoncturel marqué, les hausses salariales continuèrent sur leur lancée, les conventions expirant à différentes dates étant renouvelées à la lumière de l'évolution récente. Comme ce niveau plus élevé de l'inflation semblait se perpétuer au cours de la période considérée, il fut apparemment intégré à la fois par les travailleurs et par les entreprises sous forme d'anticipations inflationnistes plus marquées.

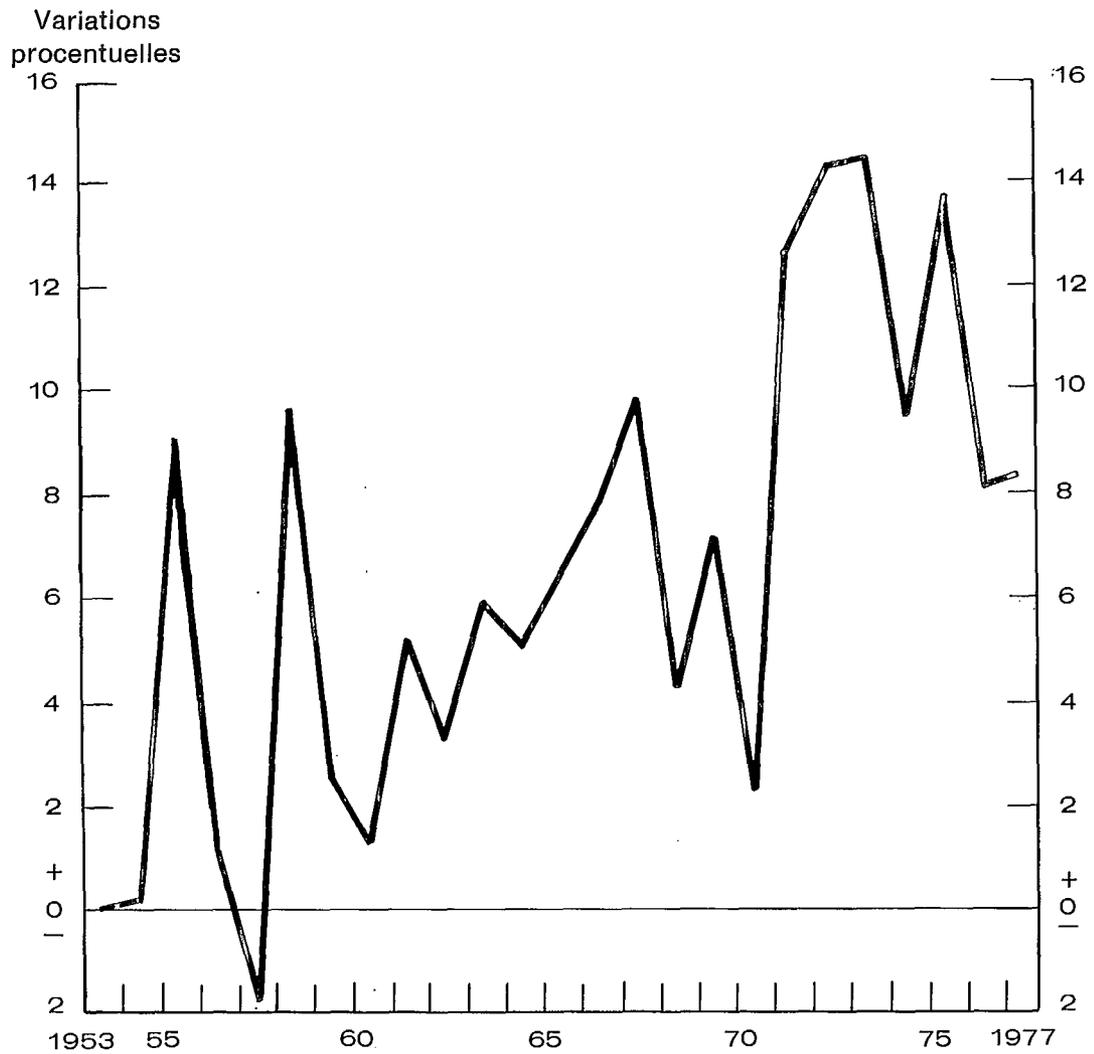
Un autre facteur important fut le fait que l'économie américaine, sous l'influence de la guerre du Vietnam, connaissait une forte croissance de la demande et une inflation grimpanche. Le taux de change fixe en vigueur jusqu'en 1970 assurait virtuellement la transmission de cette inflation au Canada. En fait, l'écart entre les taux d'inflation au Canada et aux Etats-Unis ne dépassa jamais un p. cent pendant toutes les années 60.

L'année 1970 fut caractérisée par une faible croissance au Canada comme dans la plupart des autres pays occidentaux industrialisés. En réponse à cette faiblesse de la croissance, des politiques de la demande globale très expansionnistes furent adoptées de façon généralisée. Conjuguées à des facteurs particuliers du côté de l'offre, ces politiques résultèrent en une explosion des prix mondiaux, des produits de base en 1972-1974 et en une nouvelle ère inflationniste.

¹ On trouvera une excellente étude de l'inflation internationale au cours des années 70 dans Vers le plein-emploi et la stabilité des prix, OCDE, juin 1977 (par Paul McCracken et col.). Voir aussi l'Economic Report of the President, Washington 1978, p. 96-137.

Graphique 2

Variations procentuelles de la masse monétaire (M1), Canada, de 1953 à 1977.



Source: Banque du Canada, Revue de la Banque du Canada.

Le tableau 2 présente les taux de croissance de la masse monétaire, de la DNB réelle et des prix à la consommation sur certaines périodes dans dix pays industrialisés. Dans la plupart des pays, mais particulièrement au Canada, l'expansion très rapide de la masse monétaire entre 1970 et 1973 a été un trait marquant de cette période, comparativement à l'expansion des années 1961-1966 (voir aussi le graphique 2).

Tableau 2

Variations procentuelles annuelles moyennes de la masse monétaire, de la DNB réelle et de l'indice des prix à la consommation dans divers pays de l'OCDE, pour certaines périodes, 1961-1975

Pays	Masse monétaire au sens étroit (M1)		DNB réelle		IPC 1972-1975
	1961-1966	1970-1973	1 ^{er} sem. 1972	1 ^{er} sem. à 1973	
Canada	5.6	14.2		6.9	9.7
Etats-Unis	3.4	7.2		6.6	8.8
Japon	17.8	23.6		12.2	15.8
France	11.5	12.2		6.1 ⁽¹⁾	10.9
Allemagne	6.3	8.8		5.8	6.6
Italie	13.6	20.0		3.5	15.6
Royaume-Uni	n.d.	11.4		7.1 ⁽¹⁾	16.3
Belgique	7.4	11.3		6.8 ⁽³⁾	10.8
Pays-Bas	8.3	10.6		5.9 ⁽³⁾	9.3
Suède	8.2	9.0 ⁽²⁾		4.0 ⁽¹⁾	8.8

(1) Produit intérieur brut.

(2) Monnaie en circulation plus dépôts à vue dans les banques commerciales.

(3) Production industrielle totale.

Source: OCDE, Principaux indicateurs économiques, statistiques historiques, 1960-1975.

Le tableau 2 montre aussi que la hausse rapide de la masse monétaire sur le plan mondial a été suivie, après un certain délai, d'une accélération de la croissance de la production, puis de l'inflation. La DNB réelle s'est accrue de 6 p. cent ou plus dans nombre de pays industrialisés entre les premiers semestres de 1972 et 1973. Même dans des circonstances favorables, cette vive croissance aurait entraîné une augmentation des prix de beaucoup de biens et de services. Cela s'applique particulièrement

aux matières premières et autres produits de base. L'offre de ces produits ne peut généralement être augmentée rapidement en raison des longs délais de plantation des produits agricoles et de développement de nouvelles mines. Dans certains cas, les stocks peuvent être suffisants pour satisfaire une augmentation rapide de la demande sans majoration sensible des prix; cependant, face à une augmentation généralisée de la demande sur le plan mondial, des tensions à la hausse du prix de ces produits risquent d'être ressenties assez vite.

Ce fut certainement le cas en 1972-1974 (voir le tableau 3). Tandis que la flambée des prix des produits de base était partiellement due à une vive expansion monétaire et à une forte croissance de la demande au niveau mondial, un certain nombre d'éléments particuliers à l'offre renforcèrent sensiblement le mouvement de hausse des prix. Plus précisément, il y eut une série de mauvaises récoltes à un moment où les stocks alimentaires étaient particulièrement bas. Un crédit à bon marché facilitant la spéculation et l'inflation s'accéléra, on observa une substitution des terrains et des matières premières à la monnaie, ce qui accrut encore le prix des produits de base. S'ajoutèrent à tous ces facteurs la formation de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et la forte majoration des prix du pétrole en 1973 et 1974.

Il est donc clair que l'accélération de l'inflation mondiale en 1972-1975 s'explique en partie par une politique expansionniste de la demande globale et une croissance réelle rapide. La hausse accélérée de la masse monétaire mondiale a été suivie par une vive expansion d'activité réelle, puis par une accélération des prix sous l'impulsion des augmentations des prix des produits de base. Cependant, si les tendances générales sont conformes à la théorie, l'ampleur de la hausse des prix a été sensiblement accrue par des facteurs défavorables, soit la forte hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie.

Ces tendances mondiales se sont vérifiées au Canada. L'expansion monétaire rapide des années 1971-1973, la vive croissance des années 1972-1973, l'accélération de l'inflation par suite de la hausse du prix de l'énergie et de l'alimentation et le ralentissement de la croissance après 1973, observés au Canada, ont été parallèles à l'évolution enregistrée dans le reste du monde.

Ayant adopté en 1970 un taux de change flexible, le Canada n'était pas obligé d'adopter une telle politique monétaire expansionniste au cours des trois années suivantes. Plusieurs facteurs expliquent peut-être la décision de suivre des politiques monétaire et fiscale expansionnistes. Comme dans les autres pays, on voulait rétablir une croissance rapide après le ralentissement de 1970-1971. De plus, certains indicateurs économiques importants furent mal interprétés à l'époque. En premier lieu, les rapports entre le taux global de chômage et les tensions sur le marché du travail subirent pendant cette période des modifications dont les effets ne furent pas entièrement appréciés à l'époque. Les modifications du régime d'assurance-chômage en 1971 et la continuation

Tableau 3

Hausse procentuelle annuelle du prix de certains produits, 1972-1977

Catégories de produits	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Alimentation	13.1	39.1	54.5	-10.2	7.5	37.5
Autres produits agricoles	24.5	76.1	2.9	-16.2	17.9	6.0
Métaux et minéraux (Pétrole exclu)	1.9	34.9	36.1	-9.0	4.6	7.9
Pétrole	15.0	42.4	261.1	9.9	7.0	8.4
Total	12.9	47.9	33.7	-11.5	9.3	22.8
Produits						
Blé	11.5	106.5	41.6	-13.1	-18.0	-22.0
Riz	15.1	132.9	54.8	-33.2	-30.0	7.1
Maïs	-4.3	74.5	34.9	-9.3	-6.0	-14.9
Sucre	25.0	15.5	187.1	-18.1	-43.0	-31.6
Café	9.6	24.6	6.4	-1.2	119.0	68.5
Cacao	20.3	100.0	51.7	-24.1	47.0	100.7
Thé	0.0	1.0	32.0	-1.6	11.0	74.8
Boeuf	9.9	35.3	-21.1	-16.2	-18.0	8.5
Copra	-25.8	151.5	87.4	-61.1	7.0	46.7
Huile de palme	-16.8	72.8	77.7	-35.1	-6.0	29.8
Coton	5.9	65.6	6.3	-16.4	42.0	-7.0
Jute	4.9	-3.8	22.5	4.8	-20.0	8.8
Caoutchouc	1.2	95.2	9.9	-23.6	32.0	5.3
Bois	24.8	94.4	-9.0	-6.3	37.0	2.2
Cuivre	0.0	65.5	15.8	-39.8	13.0	-6.2
Fer	-4.7	33.4	14.7	14.7	-4.0	-1.0
Etain	7.6	28.1	70.6	-16.5	11.0	41.4
Plomb	19.0	42.9	37.6	-29.9	7.0	38.3
Zinc	22.1	126.1	45.2	-40.0	-4.0	-16.7
Aluminium	-8.9	-4.9	36.1	16.7	11.0	16.2

Source: National Institute of Economic and Social Research, National Institute Economic Review, Publ. trim.; Banque internationale pour la reconstruction et le développement, World Economic and Social Indicators, publ. mens.

de l'évolution de la population et de la population active ont modifié l'arbitrage inflation-chômage en haussant le taux de chômage auquel se développent les tensions inflationnistes. Le taux de chômage a augmenté de 5.9 p. cent en 1970 à 6.4 p. cent en 1971. Ces taux de chômage ne dépassaient que d'environ un demi-point le niveau corrigé des fluctuations conjoncturelles. Par contre, en 1961, on avait observé une différence de presque 2.5 points entre le taux réel de chômage et le taux après ajustement conjoncturel.

En outre, les premières estimations de la croissance réelle de l'économie canadienne pendant cette période furent constamment trop faibles, comme l'ont révélé les révisions ultérieures des statistiques de la comptabilité nationale. L'ampleur de la sous-estimation fut particulièrement grande en 1971. Selon les premières estimations, la DNB réelle avait augmenté de 5.4 p. cent en 1971; les révisions ultérieures portèrent cette estimation à 6.9 p. cent (voir le tableau 4). Qui plus est, les estimations trimestrielles initiales de la DNB indiquaient que l'économie était en récession en 1970-1971 (une récession étant définie techniquement comme deux baisses trimestrielles successives de la DNB réelle), récession qui fut éliminée par les révisions ultérieures. Si l'on avait tenu compte des modifications structurelles du marché du travail dans l'interprétation du taux de chômage et si l'on avait mieux évalué le profil et le taux de croissance globale au début des années 70, la politique de la demande aurait pu être moins expansionniste.

Tableau 4

Comparaison entre les estimations initiales et révisées de la croissance réelle de la DNB, Canada, 1971-1977

	<u>Estimations initiales</u>	<u>Estimations révisées</u>
	(en pourcentage)	
1971	5.4	6.9
1972	5.5	6.1
1973	7.1	7.5
1974	3.7	3.6
1975	0.2	1.3
1976	4.6	5.5
1977	2.6	2.7

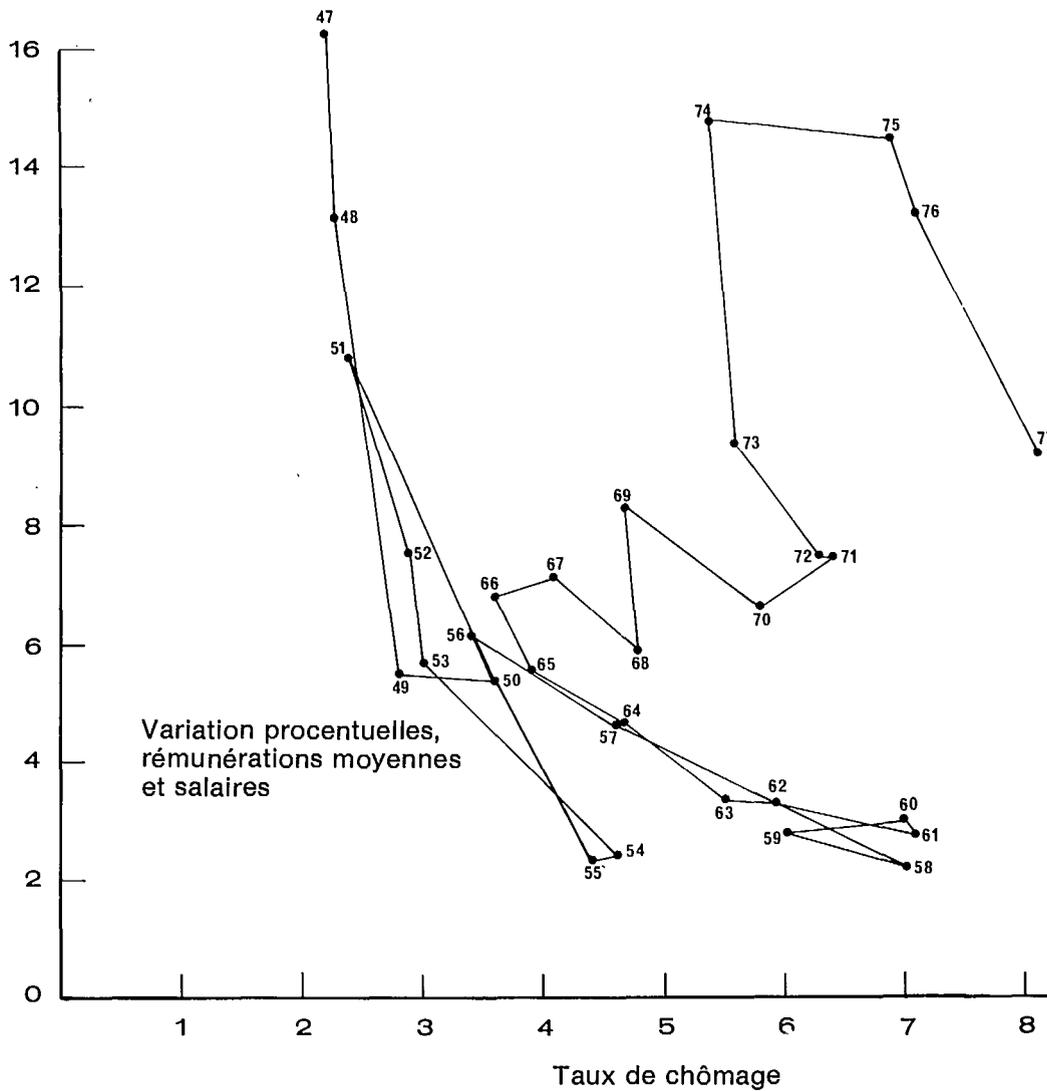
Source: Statistique Canada, Comptes nationaux des revenus et des dépenses, cat. 13-201.

Rétrospectivement, on voit clairement que la politique de la demande globale fut par trop expansionniste au cours de la période 1971-1973. Cela n'aurait cependant vraisemblablement pas suffi à hausser le taux d'inflation dans les deux chiffres. Ce dernier phénomène est imputable à la forte augmentation des prix de l'alimentation et de l'énergie. La persistance d'une inflation rapide au milieu des années 70 a, pour sa part, laissé derrière elle des anticipations inflationnistes élevées, malgré un taux de chômage dépassant 8 p. cent.

Une autre façon utile d'étudier l'évolution de l'inflation au Canada au cours de la période d'après-guerre est de porter sur un graphique le taux de chômage, d'une part, et la hausse des salaires et des prix, d'autre part. Le graphique 3 présente le rapport entre le taux de chômage et le rythme d'augmentation des rémunérations par travailleur salarié. Au graphique 4, l'inflation mesurée par l'IPC est mise en

Graphique 3

Taux de chômage global et variations procentuelles des rémunérations moyennes, Canada, de 1947 à 1977*

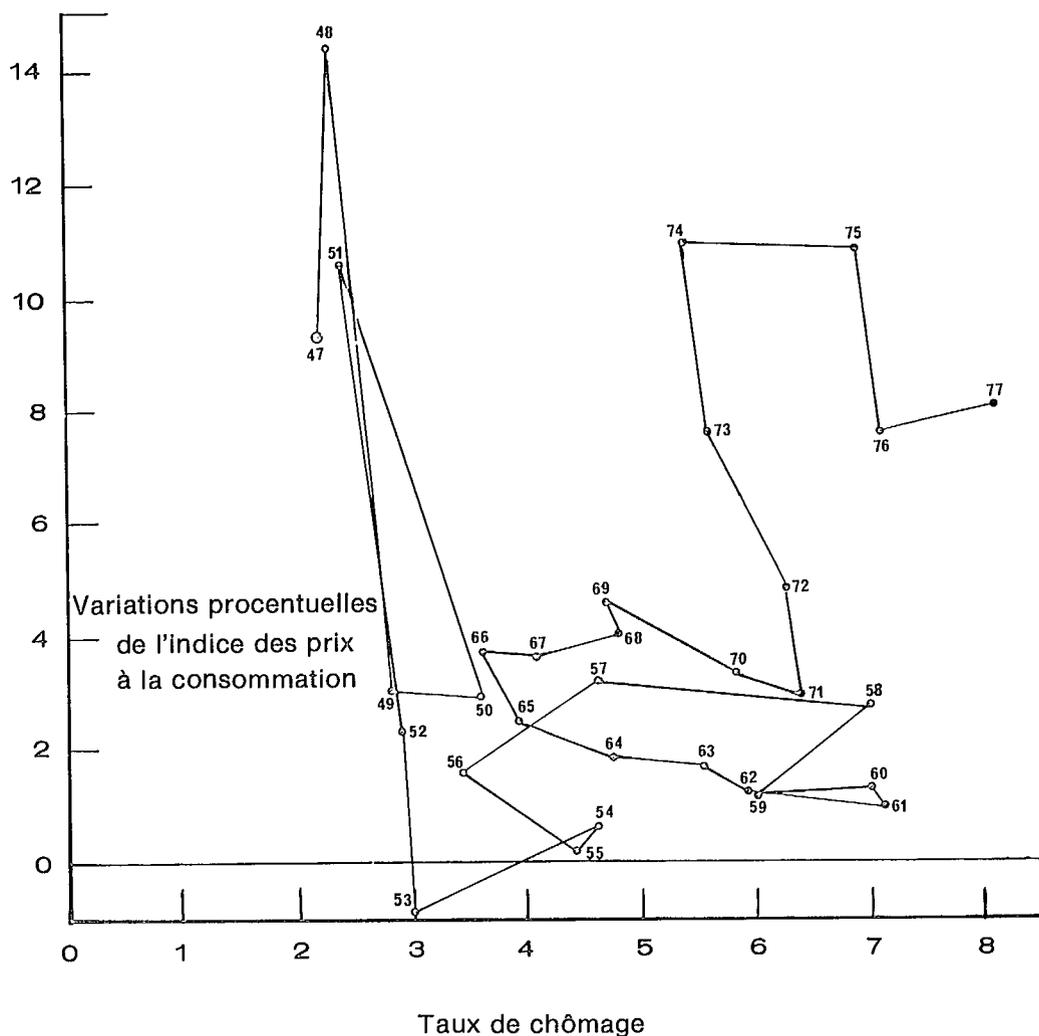


* Rémunérations par travailleur salarié

Source: Statistique Canada, Comptes nationaux des revenus et des dépenses, cat. 13-201, et Population active, cat. 71-001.

Graphique 4

Taux de chômage global et variations procentuelles de l'indice des prix à la consommation, Canada, de 1947 à 1977.



Source: Statistique Canada, Indice des prix à la consommation, cat. 62-001, et Population active, cat. 71-001.

rapport avec le taux de chômage. Si l'on examine d'abord la relation entre le taux d'augmentation des salaires et le taux de chômage, on voit pourquoi les économistes ont cru à l'existence d'une courbe d'arbitrage stable entre les hausses salariales et le taux de chômage, au moins jusqu'en 1966. Les fortes augmentations salariales étaient associées à un chômage peu élevé, et inversement. Un rapport analogue, quoique moins bien défini, est également apparent entre le taux de chômage et les variations de prix.

Entre 1966 et 1972, ni le taux d'augmentation des salaires ni le rythme d'augmentation des prix n'ont manifesté de tendance à la baisse, malgré une hausse sensible du taux de chômage. De 1972 à 1975, les deux indicateurs d'inflation se sont accrus sensiblement, malgré une baisse relativement faible du chômage. Enfin, le taux d'augmentation des salaires et des prix en 1977 excédait encore le niveau de 1971, malgré un chômage notablement plus élevé.

Le chapitre qui suit décrit brièvement un modèle théorique de l'inflation qui offre une explication du comportement de l'inflation et du chômage présenté aux graphiques 3 et 4. On y étudie le rôle des anticipations inflationnistes et des influences de prix dans la génération de l'inflation, ainsi que l'influence des modifications structurelles sur le marché du travail sur l'évolution observée de l'inflation et du chômage.



4. THEORIE DE L'INFLATION

"L'inflation est un phénomène monétaire." Peu d'économistes, aujourd'hui, contesteraient cette proposition, avancée par ceux qu'on appelle les "monétaristes" et maintenant largement acceptée dans les milieux économiques et autres¹. A long terme, une inflation rapide ne peut être soutenue sans une expansion monétaire suffisante, tout comme une vive croissance de la masse monétaire ne peut persister sans une inflation élevée. Il est largement admis qu'à long terme un ralentissement de l'inflation doit s'accompagner d'un freinage de la croissance de la masse monétaire.

La thèse monétariste s'applique surtout à une économie croissante dans laquelle la population active est "pleinement employée". Dans ce cas, le taux de progression de la production réelle est déterminé par l'expansion démographique, le taux de participation de la population en âge de travailler, la croissance de la productivité et l'accumulation du capital (c'est-à-dire le taux d'épargne de l'économie). La croissance réelle de l'économie peut être considérée comme indépendante de celle de la masse monétaire².

D'après cette théorie, il n'y a pas d'arbitrage à long terme entre l'inflation et le chômage. Il existe plutôt un taux unique de chômage sans accélération de l'inflation (TUCSAI), déterminé par la technologie et les institutions et comportements sur le marché du travail. Ce taux de chômage est compatible avec n'importe quel taux d'inflation, le taux d'inflation étant déterminé par le rythme de croissance de la masse monétaire³. La théorie moderne de l'inflation rejette l'idée soutenue au début des années 60, selon laquelle une économie pouvait avoir en permanence un taux de chômage plus faible en acceptant une inflation plus rapide mais stable.

¹ On trouvera une excellente étude récente des travaux théoriques sur les causes de l'inflation et du chômage dans Robert J. Gordon, "Recent developments in the Theory of Inflation and Unemployment", *J. Monetary Econ.*, 2, 1976, 185-219; Helmut Frisch, "Inflation Theory 1963-1975: A Second Generation Survey", *J. Econ. Lit.*, décembre 1977, 15, 1289-1317; Anthony M. Santomer et John J. Seater, "The Inflation-Unemployment Trade-off, A Critique of the Literature" *J. Econ. Lit.*, juin 1978, 16, 499-544; David Laidler et Michael Parkin, "Inflation - A Survey", *Econ. J.*, décembre 1975, 85, 741-797.

² Il est possible qu'à long terme une inflation rapide réduise le taux de croissance, en raison des effets négatifs qu'elle risque d'avoir sur les plans d'investissement et des autres perturbations qu'elle tend à introduire sur les marchés. Cette possibilité n'est pas prise en compte ici.

³ Au sens strict, le taux de variation de la vélocité de la monnaie détermine aussi le taux d'inflation à long terme.

La théorie moderne de l'inflation soutient qu'il est possible, à court et à moyen terme, de faire un arbitrage entre des périodes de chômage inférieur ou supérieur au TUCSAI et le taux d'inflation. Ainsi, selon cette théorie, il est possible à l'économie, à court et à moyen terme, de réaliser un taux de chômage inférieur au TUCSAI au prix d'une inflation plus élevée. Le maintien de ce taux de chômage plus faible (si, en fait, ce maintien est possible) résultera cependant non seulement en une inflation plus élevée mais aussi en une accélération de l'inflation. En outre, l'économie se retrouvera par la suite avec une inflation acquise plus rapide après son retour au TUCSAI.

La théorie moderne de l'inflation met une emphase particulière sur le processus d'ajustement qui permet à l'économie de passer à un rythme d'inflation différent. Il est tout à fait possible que, pendant ce processus d'ajustement, et le taux de chômage et le rythme d'inflation augmentent. Cela a été le cas au cours de plusieurs années récentes. Il est aussi possible que la baisse d'un taux de chômage élevé s'accompagne d'un ralentissement de l'inflation.

Les économistes s'entendent généralement sur la nature du processus d'ajustement. Leur avis divergent principalement sur des questions empiriques, comme la vitesse de l'ajustement et la mesure dans laquelle ce processus implique des changements de production réelle ou des changements de prix. Ce sont néanmoins ces divergences d'opinion sur des points empiriques qui se traduisent par des recommandations différentes.

Les sections suivantes décrivent brièvement certains des principaux facteurs sous-jacents à l'arbitrage inflation-chômage à court et à moyen terme. La première section examine le rapport entre les tensions sur le marché du travail et les hausses de salaires et de prix. Ce rapport est au centre de l'analyse des courbes stables d'arbitrage inflation-chômage auxquelles on croyait au début des années 60 et fait toujours partie intégrante de la théorie moderne de l'inflation. La deuxième section étudie le rôle joué par les anticipations inflationnistes. Ce sont ces dernières qui, en déplaçant systématiquement l'arbitrage à court terme, constituent la dynamique de réduction ou d'élimination de l'arbitrage à long terme. Les anticipations inflationnistes et l'arbitrage à court terme entre l'inflation et le chômage exercent une influence primordiale sur la possibilité d'arbitrage inflation-chômage à moyen terme. La troisième section est consacrée au rôle des perturbations de prix et aux changements de prix relatifs dans le processus inflationniste. Les perturbations de prix sont traitées séparément en raison de l'importance du vif renchérissement des produits alimentaires et de l'énergie au début des années 70 dans l'accélération de l'inflation au Canada. La dernière section traite de l'effet des changements structurels sur le marché du travail sur l'arbitrage à court terme ainsi que sur le taux de chômage de plein-emploi à long terme.

4.1 L'arbitrage inflation-chômage à court terme

La courbe d'arbitrage à court terme repose sur un rapport entre le taux de variation des salaires nominaux et le degré de tension existant sur le marché du travail. D'après cette relation, les salaires sont poussés à la hausse lorsque l'économie croît et le taux de chômage

baisse. Inversement, si le chômage augmente, le taux d'augmentation des salaires diminue. Les prix étant déterminés par l'addition d'une marge aux coûts de la main-d'oeuvre, une hausse plus rapide des salaires se traduit par une accélération de l'inflation.

Les augmentations de prix ne proviennent pas toutes de la hausse des salaires intérieurs. C'est pourquoi la relation entre l'inflation et le chômage (graphique 4) n'est pas aussi bien définie que le rapport entre le chômage et l'augmentation des salaires (graphique 3). Il est certain que les coûts de main-d'oeuvre représentent le gros du prix de revient et sont le principal déterminant des prix pour nombre de biens et de services. Même dans ce cas, la marge ajoutée à ces coûts peut ne pas être constante, mais variée en fonction d'autres facteurs. Il existe également plusieurs produits dont les prix peuvent être déterminés indépendamment de l'évolution des salaires. Par exemple, pour les produits agricoles, la demande et les contraintes d'offre jouent probablement un rôle plus important que les coûts salariaux dans la détermination des prix. Les coûts salariaux n'exercent aussi souvent qu'une faible influence dans la détermination des tarifs des services gouvernementaux. De plus, une hausse des prix extérieurs ou une variation du taux de change peuvent aussi entraîner directement une accélération de l'inflation. Il est tout à fait possible d'avoir une hausse des prix croissante en même temps qu'une décélération des hausses salariales. Néanmoins, l'accélération de l'inflation d'origine autre que salariale pourrait se traduire plus tard par des demandes salariales plus élevées et de nouvelles augmentations de prix. La façon dont ce processus pourrait se dérouler est décrite dans les sections suivantes.

Une question essentielle, tant au début des années 60 que maintenant, concerne la pente de la courbe d'arbitrage inflation-chômage à court terme. La pente de la courbe d'arbitrage dépend de la sensibilité des variations de salaires au taux de chômage. En d'autres termes, la pente de la courbe d'arbitrage détermine la réponse aux questions suivantes: de combien le rythme d'augmentation des salaires est-il réduit par une hausse du taux de chômage, et à quel rythme les salaires augmenteront-ils si le taux de chômage baisse? Quelle que soit la sensibilité globale des hausses de salaires au taux de chômage, la courbe a probablement une pente plus accentuée lorsque le chômage est faible que lorsqu'il est élevé. Cela signifie que l'augmentation d'un taux de chômage déjà élevé influe relativement peu, à court terme, sur les variations de salaires mais que son effet serait plus marqué si le chômage était faible.

La sensibilité de l'évolution des salaires aux variations du taux de chômage dépend de plusieurs facteurs. Par exemple, dans certains secteurs de l'économie, les rémunérations sont déterminées surtout dans le cadre de relations institutionnelles relativement stables et internes à l'entreprise, qui reflètent principalement le souci de sécurité et de stabilité tant de la direction que des travailleurs. La situation générale du marché du travail, mesurée, par exemple, par le taux de chômage, influe probablement peu sur les demandes salariales et les hausses négociées dans ce cas. La relativité des salaires est aussi extrêmement importante. Certains secteurs donnent le ton des augmentations salariales et les autres suivent, sans égard à la situation du marché du travail.

4.2 Anticipations de prix et inflation

Un raffinement des plus importants apporté à la théorie de l'inflation au cours des dix dernières années est la reconnaissance du rôle important des anticipations inflationnistes dans la détermination des demandes salariales et de l'inflation. Les travailleurs essayant de maintenir leur salaire réel et leur niveau de revenu réel, les revendications salariales dépendent fortement des anticipations relatives à la tenue future des prix. Une anticipation de hausse plus rapide des prix accroît les demandes de salaires indépendamment de la situation du marché du travail. De plus, si une entreprise prévoit une hausse du prix de ses produits, elle sera davantage disposée à accorder des hausses de salaires supérieures.

Certaines divergences d'opinion en ce qui concerne les déterminants des anticipations inflationnistes et la rapidité avec laquelle on peut les modifier sont à l'origine d'une part importante des désaccords de politique économique. On ne connaît pas parfaitement la façon dont les particuliers forment leurs anticipations en ce qui concerne l'inflation. On peut toutefois raisonnablement s'attendre à ce que l'inflation passée exerce une influence importante sur les anticipations de hausses futures des prix. Par exemple, de 1953 à 1965, le rythme annuel moyen de hausse des prix n'a été que de 1.5 p. cent au Canada. En outre, pendant dix de ces treize années, la hausse annuelle des prix a été inférieure à 2 p. cent. Cette longue période de stabilité relative des prix a probablement entraîné des anticipations inflationnistes assez faibles, reflétées par la suite dans des demandes salariales modestes. Au cours des sept années suivantes, de 1966 à 1972, le rythme annuel moyen d'inflation a plus que doublé. En partie à cause de l'influence des prix extérieurs, le taux d'inflation a encore doublé de 1973 à 1977. Cette accélération de l'inflation au cours des dix dernières années a vraisemblablement intensifié sensiblement les anticipations inflationnistes et donc les demandes d'augmentation des salaires.

Certains pensent par contre que les particuliers forment leurs anticipations en ce qui concerne les changements de prix de façon plus raffinée. Par exemple, il se peut que les gens réagissent à un taux de chômage élevé en diminuant leurs anticipations inflationnistes parce qu'ils croient qu'un tel taux de chômage fera baisser l'inflation. Il se peut en outre que les salariés réagissent aux mesures prises par l'Etat. S'ils pensent que ces mesures (par exemple, une augmentation de la masse monétaire) sont inflationnistes, ils agiront comme si l'inflation allait accélérer. Ces théories reposent sur l'idée que la société se compose d'agents économiques bien au fait de la théorie économique et des conséquences des mesures gouvernementales.

Lorsqu'on tient compte des anticipations inflationnistes dans le processus de détermination des salaires, il n'y a plus d'arbitrage inflation-chômage unique à court terme mais une courbe d'arbitrage différente pour chaque taux d'inflation prévu. C'est pour cela que l'arbitrage à court terme est très instable. Une augmentation du taux d'inflation anticipé déplace

¹ Voir Milton Friedman, "The Role of Monetary Policy", Amer. Econ. Rev., 58, mars 1968, p. 1-17, et E.S. Phelps, "Phillips Curves, Expectations of Inflation and Optimal Unemployment over Time", Economica 34, août 1967, p. 254-281.

l'arbitrage à court terme vers le haut. Inversement, une baisse du taux d'inflation escompté déplace l'arbitrage à court terme vers le bas. Un tel processus permettrait de réduire l'inflation et le chômage simultanément.

En équilibre de long terme, au taux de chômage sans accélération de l'inflation, les taux escompté et réel d'inflation sont égaux et déterminés par le rythme de croissance de la masse monétaire. En période de croissance rapide, lorsque l'économie tourne au voisinage de ce taux de chômage et que les prix montent, les anticipations inflationnistes sont révisées en hausse face à l'accélération de l'inflation, ce qui entraîne une nouvelle intensification des revendications salariales. Inversement, lorsque l'économie tourne au-dessus du taux de chômage de plein-emploi avec une inflation en baisse, les anticipations inflationnistes diminuent aussi, renforçant ainsi la décélération de l'inflation.

La connaissance de la pente de la courbe d'arbitrage inflation-chômage à court terme et de la vitesse d'ajustement des anticipations inflationnistes revêt une importance primordiale pour la formation des politiques économiques. Si les anticipations inflationnistes s'ajustaient très vite à la hausse des prix, une expansion de la demande globale influencerait davantage sur les prix que sur la production et l'emploi. Inversement, une croissance plus lente de la demande, réduirait l'inflation et aurait moins d'effet sur la production et le chômage. Si la courbe à court terme avait une pente peu accentuée et que les anticipations ne s'adaptaient que très lentement, il serait peut-être possible d'effectuer des gains sensibles de production et d'emploi avec une accélération lente de l'inflation. Dans ces conditions, cependant, une réduction du taux d'inflation nécessiterait une importante baisse de croissance sur une période prolongée. Une question importante à moyen terme concerne donc le délai de réaction des anticipations inflationnistes et la façon la plus efficace de les modifier.

4.3 Rôle des perturbations de prix et des changements de prix relatifs dans la génération de l'inflation

Les sections précédentes ont décrit brièvement le rôle de la demande globale et des anticipations inflationnistes dans la génération de l'inflation. Dans une large mesure, ces facteurs fournissent une explication satisfaisante des ajustements inflation-chômage jusqu'au début des années 70 présentés aux graphiques 3 et 4. Plus récemment, cependant, l'économie canadienne a subi d'importantes perturbations de prix d'origine extérieure. Pendant la première moitié de la décennie 70, une croissance économique rapide dans les pays industrialisés et une forte demande de produits de base à offre inélastique se sont traduites par une hausse très vive du prix mondial de nombreux produits. En même temps, de mauvaises récoltes ont fait monter le prix des produits alimentaires à un rythme sans précédent, tandis que l'OPEP majorait considérablement le prix du pétrole.

Ces perturbations de prix et ces changements de prix relatifs furent importants non seulement en raison de leur ampleur, mais aussi parce qu'ils sont intervenus à un moment où le Canada était déjà en train de s'adapter à une inflation plus rapide. Aussi convient-il d'étudier comment ces influences extérieures peuvent jouer sur l'inflation.

Considérons, par exemple, une forte hausse du prix de l'énergie, comme celle qui s'est produite en 1973 et 1974. Si les salaires et les prix étaient parfaitement flexibles, cette hausse du prix de l'énergie n'entraînerait pas nécessairement une accélération de l'inflation globale. Avec un revenu nominal inchangé, l'accroissement du budget énergétique dû à la hausse de son prix relatif pourrait entraîner une diminution des dépenses consacrées aux autres biens et services, d'où une tendance à la réduction de leurs prix.

Cependant, les salaires et les prix ne sont pas parfaitement flexibles. Beaucoup de secteurs de l'économie présentent une résistance à la baisse des prix. La réaction immédiate à une baisse de la demande des biens et des services autres que l'énergie pourrait être une réduction de la production plutôt que des prix. Par conséquent, le premier effet d'une hausse du prix de l'énergie pourrait être une accélération de l'inflation, pour un taux de chômage donné.

Il pourrait aussi y avoir une deuxième série d'effets inflationnistes en réponse à cette hausse sensible du prix de l'énergie et à la flexibilité limitée des prix. Une inflation plus rapide se traduisant par des anticipations inflationnistes plus élevées, les travailleurs essayeront d'obtenir des salaires nominaux supérieurs. Bien que les entreprises non-bénéficiaires du changement des prix relatifs soient susceptibles de résister à ces demandes salariales, il est probable que les travailleurs obtiendront une certaine augmentation.

4.4 Changements structurels du marché du travail

Les facteurs qui modifient la structure du marché du travail en augmentant le degré de "tension" associé à un taux observé de chômage se traduisent par une dégradation de l'arbitrage à court terme. A certaines époques, un taux de chômage de 5 p. cent aurait pu n'entraîner aucune tension, à la hausse ou à la baisse, du taux d'inflation. A un niveau supérieur, le taux de chômage aurait exercé une pression à la baisse sur l'inflation; au-dessous de ce taux, il y aurait eu pression à la hausse. Le chômage subsistant encore à ce taux de 5 p. cent serait le résultat de facteurs frictionnels et structurels et, par conséquent, serait insensible aux changements de la demande globale.

L'évolution du cadre institutionnel et des comportements sur le marché du travail peut modifier le taux de chômage à partir duquel les salaires et les prix subissent des tensions à la hausse. Par exemple, L'économie canadienne soutenait que la tendance séculaire à la hausse du taux de chômage des jeunes et des femmes se combinait à l'importance croissante de ces groupes dans la population active pour accroître le taux moyen de chômage susceptible d'être observé sur la durée totale du cycle. Ces changements ont eu pour effet non seulement de faire monter le taux de chômage entraînant l'apparition de tensions inflationnistes, mais aussi de déplacer l'arbitrage inflation-chômage à court terme vers le haut.

Il y a une importante différence entre le déplacement de l'arbitrage à court terme dû à une modification des anticipations inflationnistes et celui qui résulte de l'évolution du cadre institutionnel et des comportements sur le marché du travail. Si on laissait se développer le

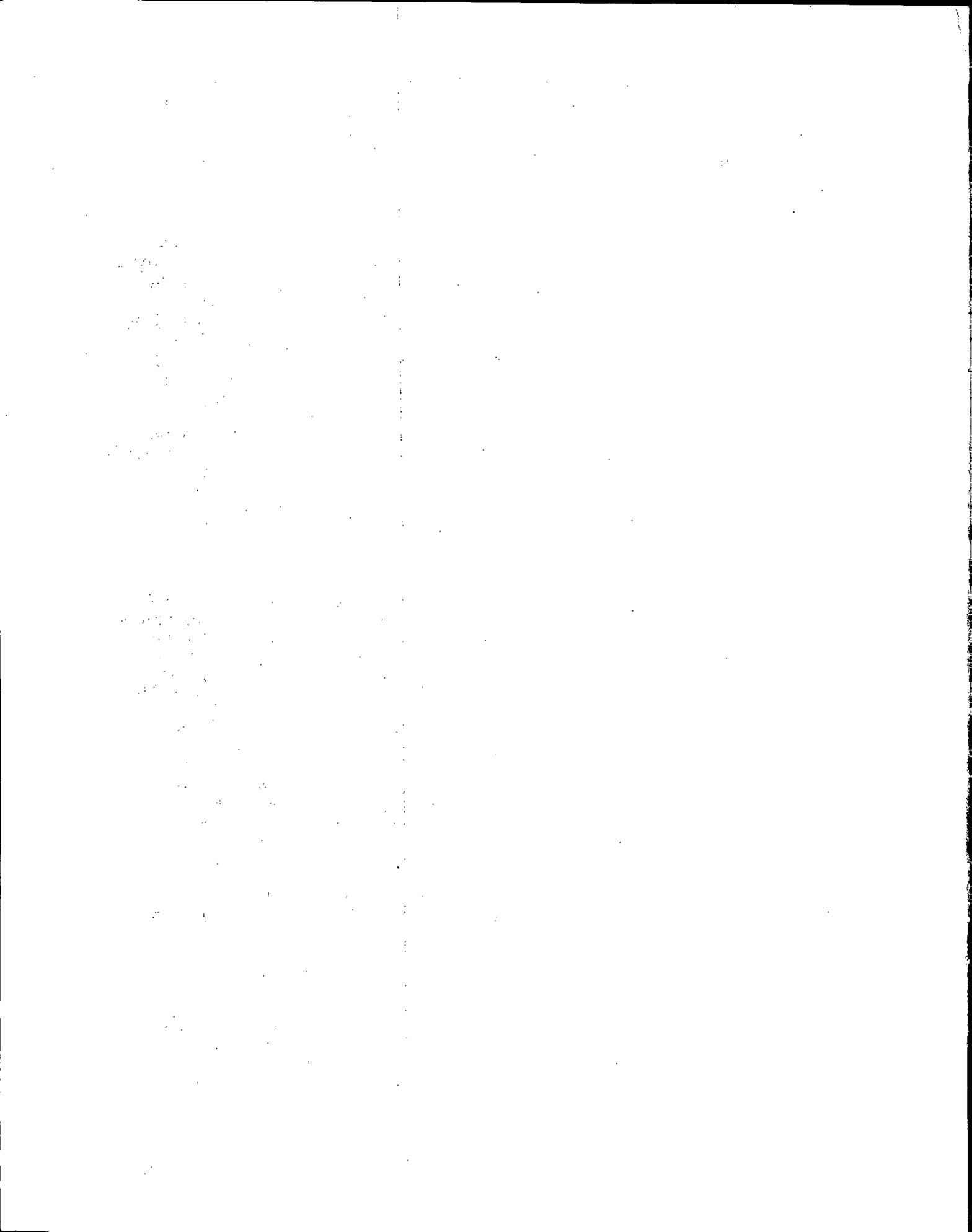
processus d'ajustement engendré par la hausse des anticipations inflationnistes, il serait possible de rétablir l'arbitrage à court terme initial (c'est-à-dire avec des anticipations moins fortes). Dans le cas de changements sur le marché du travail, cela n'est pas possible. Ces changements structurels entraînent une détérioration permanente de l'arbitrage à court terme.

4.5 Résumé

Bien qu'à long terme l'inflation soit effectivement un phénomène monétaire, à court et à moyen terme, l'accroissement de la masse monétaire ne se traduit pas par une accélération proportionnelle de l'inflation, pas plus que sa diminution n'entraîne nécessairement une réduction correspondante de l'inflation. La séparation de la progression nominale de la DNB en croissance réelle et en inflation dépend d'un certain nombre de facteurs - le taux de chômage, les variations du taux de change, la flexibilité des salaires et des prix, les anticipations de prix et l'ampleur des changements de prix relatifs. C'est sur le rôle et l'importance de ces facteurs que les économistes sont en désaccord. Certains croient que ces éléments agissent de telle sorte qu'un freinage de l'expansion monétaire ralentit l'inflation assez vite, la production et l'emploi ne se détériorant que faiblement au cours du processus d'ajustement. D'autres croient qu'un freinage de l'expansion monétaire ne ralentit l'inflation que très lentement, après une période prolongée de croissance faible de la production et de l'emploi. C'est cette divergence d'opinion qui est à la base des désaccords sur les mesures à prendre.

L'arbitrage inflation-chômage à court terme évolue constamment en fonction des changements des anticipations inflationnistes. Au cours des années 70, la conjonction de perturbations des prix mondiaux, de fortes anticipations inflationnistes, de l'évolution démographique et des changements du marché du travail a entraîné une détérioration de cet arbitrage sans précédent au cours de la période d'après-guerre.

Les deux chapitres qui suivent constituent une analyse empirique des facteurs à l'origine de l'aggravation de l'arbitrage inflation-chômage au Canada. Le chapitre 5 se penche sur le rôle des anticipations inflationnistes ainsi que sur la relation entre les changements de prix relatifs et l'inflation globale. L'importance des augmentations des prix non-liés aux salaires dans l'alimentation directe de l'inflation et indirecte des anticipations inflationnistes et des revendications salariales est aussi étudiée. Quant au chapitre 6, il traite des changements récents de la structure du marché du travail sur l'arbitrage à court terme. Les changements considérés incluent la croissance rapide des jeunes et des femmes adultes dans la population active, les modifications apportées au régime de l'assurance-chômage en 1971 et l'importance croissante des familles à revenus multiples.



5. ROLE DES ANTICIPATIONS INFLATIONNISTES ET DES PERTURBATIONS DE PRIX DANS L'INFLATION RECENTE AU CANADA

Comme l'expliquait le chapitre précédent, les économistes s'entendent généralement sur l'importance de l'évolution des anticipations inflationnistes en ce qui concerne les possibilités d'ajustement de l'inflation et du chômage à moyen terme. Malgré leur importance, il est souvent difficile de préciser comment ces anticipations se forment. Le chapitre 3 indiquait les trois périodes que l'on pouvait distinguer dans l'évolution de l'inflation au Canada depuis la guerre de Corée: la période 1953-1965 avec une hausse moyenne des prix de 1.5 p. cent par an; les années 1966-1972, caractérisées par une inflation proche de 4 p. cent; et la période commençant en 1973, avec une inflation moyenne de 8 à 9 p. cent par an. Lorsqu'on analyse la transition entre la période de stabilité relative des prix des années 1953-1965 et la période d'inflation plus rapide de 1966-1972, on ne sait pas exactement, par exemple, quand et comment les anticipations de prix se sont modifiées. La déduction de l'existence d'une modification est basée sur un examen des statistiques globales d'évolution des prix et des salaires, et non sur d'autres faits établis directement ou indirectement.

Il est possible d'être plus précis au sujet de l'évolution du début des années 70. Comme il a déjà été indiqué, la politique de la demande a été trop expansionniste durant cette période. Bien que cette politique ait contribué aux tensions inflationnistes dans l'économie, il est peu probable qu'elle ait pu, à elle seule, entraîner une flambée des prix semblable à celle observée en 1973 suivie du bond de l'inflation dans les deux chiffres en 1974 et 1975. Il semble plutôt que l'accélération de l'inflation après 1972 soit largement due à de très importantes hausses exogènes du prix de l'alimentation et de l'énergie. L'intensification de l'inflation due au vif renchérissement des produits alimentaires et de l'énergie semble avoir été rapidement incorporée dans des anticipations d'inflation du même ordre. Le public essayant de se protéger contre une forte hausse anticipée des prix par des demandes salariales élevées et, dans nombre de cas, par des clauses d'indexation, une spirale secondaire des salaires et des prix est apparue.

Le renchérissement de l'alimentation et de l'énergie pendant les années 1972-1974 constituait un important changement des prix relatifs. Comme base de départ à l'étude des faits sur lesquels repose l'interprétation précédente de la spirale inflationniste après 1972, nous examinons ci-dessous les relations passées entre l'évolution des prix relatifs et l'inflation globale au Canada.

Le graphique 5 présente le taux global d'inflation, mesuré par l'IPC, et la variance de l'évolution procentuelle du prix des produits pris individuellement par rapport à l'évolution du niveau moyen des prix. Cette variance pondérée sert à évaluer les variations de prix relatifs.

Le coefficient de pondération (d'après les quantités de 1967 et les prix d'avril 1973) de chaque article dans l'IPC a servi à calculer la variance pondérée. Sur l'ensemble de la période depuis 1950, les deux indices ont généralement évolué de façon très parallèle. Dans le cas particulier des deux périodes d'inflation rapide de 1951 et de 1973-1975, la variance des prix a également été très élevée¹.

Les prix des produits de base sont généralement plus instables que ceux des articles manufacturés et des services. Les périodes de variation importante des prix relatifs sont donc habituellement celles où le prix des produits de base a fortement évolué; cela a été le cas en 1951 et en 1973-1975. Etant donné que la demande de produits de base tend à être inélastique, les dépenses totales consacrées à ces produits augmentent (diminuent) lorsque leurs prix montent (baissent). En supposant un revenu nominal constant, les dépenses consacrées aux autres biens et services baisseraient (augmenteraient), exerçant une tension à la baisse (à la hausse) sur leurs prix. Si les prix étaient parfaitement flexibles, l'augmentation des uns serait compensée par la baisse des autres. Par conséquent, les variations de prix relatifs, reflétées dans une variance accrue des augmentations de prix, ne seraient pas associées à une évolution particulière du niveau général des prix.

Cependant, comme l'indique le graphique 5, cela n'a pas été le cas au Canada depuis 1950. Une inflation rapide a été constamment accompagnée d'une augmentation des variations de prix relatifs. Une explication possible est que, en période d'inflation rapide et croissante, l'instabilité du marché, l'imperfection de l'information et l'incertitude conduisent entreprises et particuliers à mal fixer les prix, ce qui accroît les variations de prix relatifs². Une deuxième explication est que les hausses de prix dans quelques secteurs sont à l'origine de l'inflation. La rigidité des prix prévient une baisse ou un ralentissement des autres prix de compenser l'effet de ces hausses. Il en résulte une augmentation à la fois des variations de prix relatifs et de l'inflation.

Si une accélération générale de l'inflation avait provoqué d'importantes variations de prix relatifs, on se serait attendu à ce qu'une très vaste gamme de biens et de services accusent de fortes variations de prix au début des années 70, en particulier, les prix dépendant largement des coûts de main-d'oeuvre. Cela n'aurait pas été le cas si la deuxième explication avancée précédemment reflétait mieux la réalité du début de la décennie. On se serait alors plutôt attendu à constater initialement un renchérissement d'un nombre relativement restreint de biens et de services, probablement ceux dont les prix dépendent moins des coûts de main-d'oeuvre à court terme.

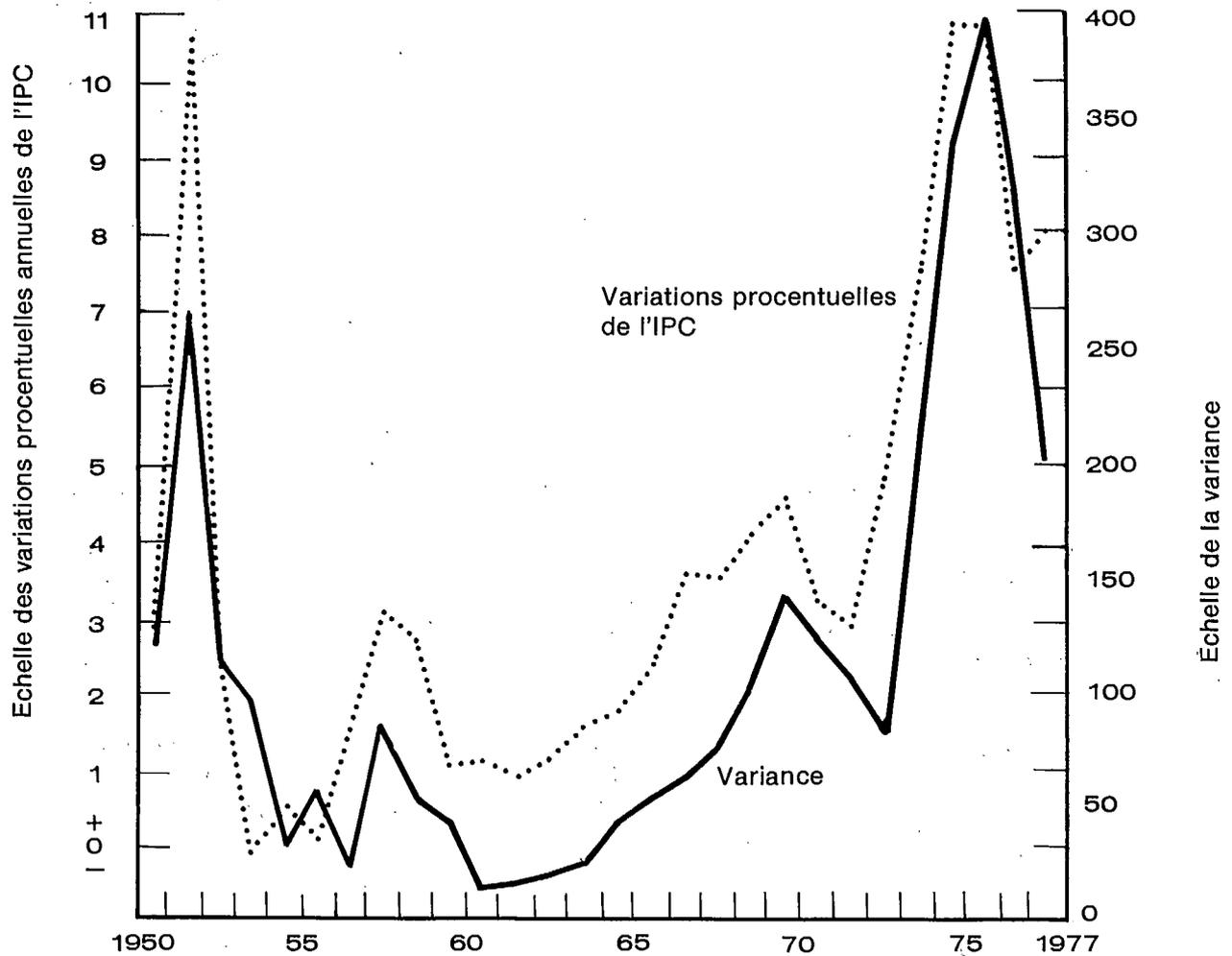
Le tableau 5 présente les taux annuels de variation des prix de plusieurs groupes de biens et de services - alimentation, énergie, services des

¹ Des résultats analogues ont été établis aux Etats-Unis, voir Daniel R. Vining et Thomas C. Elwertowski, "The Relationship Between Relative Prices and the General Price Level", AER, septembre 1976, 66, p. 699-708.

² On trouvera une étude plus détaillée de cette proposition et de sa validité dans le contexte américain dans Richard W. Parks, "Inflation and Relative Price Variability", J. Pol. Econ., 1978, 86, 79-95.

Graphique 5

Variations procentuelles de l'IPC et variance pondérée des changements procentuels des composantes de l'IPC, Canada, de 1950 à 1977



Source: Statistique Canada, Prix à la consommation et indices des prix, cat. 62-010; Division de l'analyse structurelle à long terme, ministère des Finances.

administrations, assurances et dépenses de logement - dont les variations de prix ne sont probablement pas liées à l'évolution des salaires à court terme. Le tableau permet aussi de comparer la tenue de ces prix avec celle des prix d'autres biens et services qui sont probablement davantage liés à l'évolution des coûts de main-d'oeuvre.

Comme le montre clairement le tableau, ce sont surtout les prix des articles dont la valeur ne dépend pas principalement des coûts salariaux à court terme qui ont d'abord augmenté rapidement au début des années 70. Les produits alimentaires et l'énergie, dans l'IPC, ont accusé des augmentations de 7 et de 12.9 p. cent en 1972 et 1973, respectivement. Cependant, abstraction faite de ces deux éléments, l'IPC ne s'est élevé que de 3.8 p. cent en 1972 et de 4.8 p. cent en 1973, c'est-à-dire au même rythme que pendant la période 1967-1970. Si les prix de l'alimentation et de l'énergie avaient continué d'augmenter au rythme des années 1965-1971 (caractérisées par une hausse annuelle moyenne de 2.9 p. cent), on n'aurait pas assisté à une telle flambée des prix en 1972 et 1973. Le taux de croissance de l'IPC, abstraction faite de tous les postes figurant au tableau, a été de 3.1 p. cent en 1972 et de 4.2 p. cent en 1973 (dernière ligne du tableau). Ce sont là encore des taux très comparables à ceux des années 1967-1970.

La hausse des prix de l'alimentation, au début des années 70, a clairement été un déterminant majeur des changements globaux de prix relatifs. Cette hausse, amorcée en 1972, était attribuable à plusieurs facteurs, dont la crise d'approvisionnement en céréales qui devint soudain apparente en 1972¹. La forte augmentation du prix du boeuf, due à la situation de l'offre et de la demande, contribua aussi largement à la hausse générale des prix alimentaires. Presque la moitié de l'augmentation des changements de prix relatifs en 1973 et 1974 peut être expliquée par la hausse des prix de l'alimentation et en 1975, environ 45 p. cent.

Il ressort du graphique 5 qu'en 1976 et 1977 la variance des changements de prix a diminué, malgré une inflation générale toujours forte. Cela reflétait la diffusion de l'inflation des secteurs d'origine aux autres secteurs de l'économie. Ce processus apparaît clairement dans les données présentées au tableau 5. L'IPC hors alimentation et énergie s'est accru de 8.1 p. cent en 1974, ce qui représente une accélération notable par rapport à la décennie précédente. La hausse de ce groupe de prix devait être encore plus marquée en 1975 avec 9.7 p. cent, avant de fléchir en 1976 et 1977.

L'ajustement des rémunérations à la hausse des prix de 1972 et 1973 ainsi que l'anticipation de hausses futures des prix apparaissent clairement dans les statistiques relatives aux nouvelles augmentations consenties durant cette période, de même que dans le profil des hausses salariales moyennes.

¹ Par une ironie du sort, les Etats-Unis et le Canada avaient alors une politique céréalière destinée à diminuer l'approvisionnement, en raison des stocks excédentaires et des bas prix enregistrés à la fin des années 60. Cette politique de restriction de l'offre fut la principale responsable de la diminution des réserves, au point que la mauvaise récolte soviétique de 1972 et les achats qui s'ensuivirent sur le marché international déclenchèrent une hausse sans précédent du prix des céréales.

Tableau 5

Variations procentuelles annuelles du prix de certains éléments de l'indice des prix à la consommation, Canada, 1965-1977

	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
IPC global	2.5	3.7	3.6	4.0	4.6	3.3	2.9	4.8	7.5	10.9	10.8	7.5	8.0
1. Alimentation (au foyer)	2.6	6.3	0.4	3.0	4.0	1.6	0.5	7.9	14.8	15.8	12.6	1.5	8.8
2. Alimentation (hors du foyer)	2.9	7.2	7.5	4.7	5.9	6.3	4.5	6.2	12.8	18.7	14.3	8.5	6.1
3. Huile de chauffage	0.0	-0.1	1.7	4.3	2.3	2.1	9.6	6.2	15.6	29.3	13.5	16.1	15.5
4. Huile à moteur	1.5	4.6	8.8	5.3	5.3	3.8	3.8	4.8	6.9	13.8	9.9	7.7	5.4
5. Essence	1.5	4.3	2.4	3.6	2.5	2.2	3.5	0.8	6.8	16.6	13.1	12.4	8.6
6. Gaz de chauffage domestique	0.2	-0.4	0.1	1.6	-0.2	-1.2	1.4	0.7	1.6	10.1	20.9	28.9	13.2
IPC - Alimentation et énergie	2.4	5.9	1.4	3.2	4.0	2.2	1.6	7.0	12.9	16.7	13.1	4.8	8.8
IPC - Hors alimentation et énergie	2.5	2.9	4.5	4.4	4.7	4.0	3.3	3.8	4.8	8.1	9.7	8.9	7.5
7. Electricité	-1.7	0.1	7.3	5.0	2.4	8.7	3.4	2.7	8.1	3.8	11.5	16.0	17.0
8. Téléphone	0.4	1.2	1.4	0.6	0.2	0.5	2.7	2.8	2.9	1.4	1.9	8.0	4.7
9. Transports publics	4.9	3.8	12.2	5.2	11.8	5.6	4.0	3.4	0.1	8.4	12.8	14.5	6.1
IPC - postes 7 à 9	1.7	2.0	7.8	3.9	6.2	5.2	3.5	3.1	3.0	5.3	9.8	13.5	9.2
10. Assurance logement	5.9	7.1	5.8	7.4	6.9	5.6	22.5	24.3	24.4	13.6	20.9	25.2	14.8
11. Assurance effets personnels	2.5	15.8	5.5	3.4	1.3	1.3	10.9	5.8	9.1	11.3	35.3	25.1	9.1
12. Assurance automobile	23.8	8.5	1.3	-2.5	2.6	9.3	7.3	4.6	3.7	8.6	19.0	21.3	6.3
IPC - Postes 10 à 12	18.8	8.9	2.3	-0.4	3.2	7.9	10.2	8.5	9.2	9.9	20.9	22.5	8.4
13. Habitations neuves	4.8	4.6	7.1	7.0	7.7	6.5	7.6	10.6	13.2	10.6	5.6	12.3	9.2
14. Impôts fonciers	3.6	4.7	4.0	6.6	8.8	7.3	2.8	1.6	1.8	0.5	6.9	13.0	12.3
15. Intérêt hypothécaire	3.4	4.3	3.8	8.9	14.1	13.5	12.2	8.7	11.3	13.0	14.7	14.2	11.0
16. Loyers	0.7	1.7	3.3	4.5	3.9	3.5	1.8	1.5	1.7	2.9	5.5	7.1	6.3
IPC - Postes 13 à 16	1.7	0.3	4.4	6.0	7.1	6.4	5.1	4.9	6.1	6.3	8.2	10.9	9.1
17. Tarifs d'eau	-	-	-	-	-	-	-	-	2.4	10.3	5.4	13.3	11.3
18. Tarifs postaux	1.6	0.0	0.0	6.1	25.7	1.1	5.4	14.7	0.0	0.0	0.0	8.3	32.8
19. Charbon	1.7	0.4	3.1	3.0	5.2	5.8	8.6	3.9	5.1	0.3	-	-	-
20. Immatriculation des automobiles	2.6	0.7	0.4	4.2	21.1	5.2	1.1	1.7	3.0	0.0	0.0	3.8	4.2
IPC - Postes 17 à 20	1.7	0.3	2.1	2.9	11.4	4.2	7.5	7.4	5.0	7.2	3.8	11.8	17.4
IPC - Postes 7 à 20	3.4	3.3	4.8	5.0	6.9	6.2	5.2	4.9	5.7	6.4	9.5	12.5	9.2
IPC - Hors postes 7 à 20	2.2	4.0	3.2	3.8	3.7	2.5	2.0	4.7	8.2	12.5	11.3	5.8	7.6
IPC - Postes 1 à 20	2.8	4.7	2.9	4.0	5.3	4.0	3.3	6.0	10.1	12.0	11.5	8.1	9.0
IPC - Hors postes 1 à 20	2.0	2.6	4.4	4.1	3.5	2.7	2.2	3.1	4.2	9.2	9.9	6.6	6.6

Source: Statistique Canada, Indice des prix à la consommation, cat. 62-001, et Division de l'analyse structurelle à long terme, ministère des Finances.

Le tableau 6 présente la proportion des principales conventions collectives comportant des clauses d'indexation au cours des onze années 1967-1977 ainsi que, pour certaines années, la durée moyenne des conventions négociées. La montée des anticipations inflationnistes devrait se manifester par une proportion croissante de nouvelles conventions indexées et de courte durée afin de faciliter l'ajustement des salaires à la hausse des prix. Ces deux effets ressortent clairement du tableau 6. La proportion des nouvelles conventions indexées a fortement augmenté en 1972, 1973, et, en particulier, en 1974. (La baisse de la proportion de ces conventions en 1976 et 1977 est due au programme de contrôles obligatoires. Sous ce programme, les clauses d'indexation n'accordaient aucune protection supplémentaire contre une hausse exceptionnellement forte des prix.)

Tableau 6

Proportion des conventions salariales indexées et durée moyenne des conventions ⁽¹⁾, Canada, 1967-1977

	Pourcentage des conventions indexées	Pourcentage des employés visés par l'indexation	Durée moyenne des conventions (en mois)		
			indexées	non-indexées	total
1967	0	0			
1968	0	0		24.9	24.9
1969	0	0			
1970	3.0	5.2	34.1	25.7	26.2
1971	6.6	4.7			
1972	14.5	35.9	43.9	23.7	31.0
1973	20.6	21.6			
1974	36.9	39.6	20.4	21.2	20.9
1975	33.7	41.3			
1976	26.3	38.3	34.8	15.7	23.0
1977	20.4	18.8	20.9	14.8	15.9

(1) Statistiques fondées sur les unités de négociation de 500 personnes ou plus, secteur de la construction exclu.

Source: Division de la négociation collective, Travail Canada.

La durée moyenne des conventions non-indexées a diminué relativement lentement de 1970 à 1974. (La très brève durée de ces conventions conclues en 1976 et 1977 était, elle aussi, due au programme de contrôle, des conventions moins longues permettant un réajustement une fois les contrôles abolis.)

Les déductions les plus intéressantes sont tirées de l'évolution de la durée des conventions indexées. Si la proportion de ces dernières a augmenté entre 1970 et 1972, leur durée moyenne s'est également accrue. Cela laisse à penser que l'indexation était alors considérée comme une protection adéquate contre les hausses de prix escomptées. Cependant, la très forte augmentation de la proportion des nouvelles conventions

indexées entre 1972 et 1974 s'est accompagnée d'un raccourcissement encore plus marqué de la durée de ces contrats, qui est passée de près de 44 mois à moins de 21 mois. Cela suggère que l'indexation alors en vogue était de moins en moins considérée comme une protection suffisante contre l'inflation, laquelle ne pouvait être obtenue que par une renégociation relativement rapide des contrats. Ces éléments apportent donc une confirmation importante, encore qu'indirecte, à la thèse selon laquelle les changements majeurs d'anticipations de prix au Canada, au début des années 70, ont suivi les perturbations initiales des prix relatifs.

Le tableau 7 présente les variations annuelles de l'IPC et du revenu total par employé salarié, de 1966 à 1975. La vive hausse de l'IPC en 1972 (attribuable principalement, comme il a été montré, à la hausse de l'alimentation, de l'énergie et des autres articles dont le prix n'est pas lié aux coûts salariaux) n'a pas été accompagnée d'une augmentation accélérée du revenu par employé salarié. Le revenu par employé salarié s'est élevé en 1973 d'un peu moins de 2 points. Cela reflétait le début d'une réaction aux tensions sur le marché du travail et à l'accélération de la hausse des prix qui était déjà bien établie en 1973, le rythme de hausse de l'IPC passant à 7.5 p. cent. L'accélération de la croissance des salaires a été cependant moins marquée en 1973 qu'en 1969. C'est en 1974 que les salaires ont réagi avec force à la hausse des prix, les salaires moyens s'accroissant de près de 15 p. cent.

Tableau 7

Variations procentuelles annuelles de l'indice des prix à la consommation et du revenu par employé salarié, Canada, 1966-1975

	IPC	Revenu par employé salarié
1966	3.7	6.8
1967	3.6	7.1
1968	4.0	5.8
1969	4.6	8.2
1970	3.3	6.6
1971	2.9	7.3
1972	4.8	7.4
1973	7.5	9.3
1974	10.9	14.8
1975	10.8	14.5

Source: Statistique Canada, L'indice des prix à la consommation, cat. 62-001, La population active, cat. 71-001, Comptes nationaux des revenus et des dépenses, cat. 13-201.

En résumé, donc, les faits étudiés ci-dessus supportent l'opinion que, tandis que le Canada abordait les années 70 avec une inflation et des anticipations inflationnistes croissantes, d'importants bouleversements

des prix relatifs ont provoqué directement une accélération de la hausse des prix qui a atteint les deux chiffres. Il en est résulté une révision en hausse des anticipations inflationnistes, ces anticipations se manifestant par des demandes salariales et des hausses négociées nettement plus fortes. Une spirale salaires-prix est apparue, qui a par la suite renforcé les anticipations de hausses futures des prix.

6. CHANGEMENTS DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET CHANGEMENTS STRUCTURELS DE L'ARBITRAGE INFLATION-CHOMAGE

Le chapitre précédent exposait la série d'événements dont l'effet combiné a été de déplacer vers le haut la courbe d'arbitrage inflation-chômage à court terme pendant les années 70. En d'autres termes, par suite de ces événements, chaque niveau de chômage était désormais accompagné d'une inflation nettement plus rapide. Nous étudierons ici les changements intervenus sur le marché du travail au Canada, qui ont également eu pour effet de détériorer l'arbitrage inflation-chômage à court terme à la fin des années 60 et au début des années 70. Ces changements incluent la croissance rapide des jeunes et des femmes adultes dans la population active, les modifications apportées en 1971 au régime d'assurance-chômage et l'importance croissante des familles à revenus multiples.

6.1 Croissance rapide des jeunes et des femmes adultes dans la population active

Le nombre de jeunes et de femmes adultes sur le marché du travail a augmenté très rapidement au cours des années 60. Pour les femmes adultes, cela constituait une continuation de la tendance à l'augmentation de la participation à la population active qui était apparue à la fin des années 50. Jusqu'au début des années 60, l'économie avait pu absorber cette population active féminine en croissance rapide, sans que le rapport entre les taux de chômage des femmes et hommes adultes augmente. Il est significatif que, pendant la période où ce vif accroissement de la population active féminine était absorbé, le nombre de jeunes sur le marché de travail augmentait lentement. La situation changea en 1963-1964. Le nombre de jeunes actifs commença à augmenter rapidement, accusant des hausses annuelles de 4, 4.9, 6.1 et 7.3 p. cent de 1963 à 1966. Parallèlement à cette expansion du nombre des jeunes actifs, le rapport entre les taux de chômage des jeunes et des hommes adultes s'éleva rapidement; le même rapport entre les femmes adultes et les hommes adultes commença aussi à progresser. Ce processus se poursuivit jusqu'au début des années 70 alors que le nombre de jeunes et de femmes adultes sur le marché du travail continuait de s'accroître rapidement.

La vive hausse du nombre de femmes et de jeunes sur le marché du travail a probablement entraîné une dégradation de l'arbitrage inflation-chômage. Ceci s'est produit en raison de la nature de l'offre et de la demande des différents genres de main-d'oeuvre dans l'économie et à cause de la flexibilité limitée des salaires relatifs.

¹ On trouvera un relevé détaillé des changements de la population active dans Des travailleurs et des emplois: Une étude du marché du travail au Canada, Conseil économique du Canada, Ottawa, 1976.

Beaucoup de jeunes, comme certaines femmes adultes (notamment celles qui ont été absentes un certain temps du marché du travail), ne peuvent obtenir des postes exigeant une expérience ou une formation particulière; ils doivent trouver des emplois "de débutants", généralement peu payés, qui ne nécessitent pas une grande expérience ou formation. Pour une structure donnée des salaires, il existe un rythme fixe auquel ces postes de débutants sont créés par une économie en expansion. Il est vraisemblable que, après 1963, la demande d'emplois de ce genre a augmenté plus vite que leur création.

Dans un marché du travail où les salaires s'ajustent sans à-coups au jeu du marché, cette situation aurait dû entraîner une baisse des salaires relatifs associés aux postes de débutants. L'information, quoique limitée, dont on dispose pour le Canada laisse à penser que cet ajustement des salaires n'a pas eu lieu. L'un des nombreux facteurs qui ont prévenu cet ajustement a été la tentative de maintenir ou d'accroître le revenu des travailleurs peu payés par la fixation d'une rémunération minimale, renforcée par l'instauration du salaire fédéral minimum en 1965. L'absence d'ajustement des salaires relatifs semble avoir entraîné une hausse du chômage pour ces groupes dont l'emploi dépend de la disponibilité de postes "de débutants". Il en est résulté une hausse du rapport entre le taux de chômage des jeunes et des femmes adultes à celui des hommes adultes et, par conséquent, une hausse du taux global de chômage associé à chaque rythme d'inflation.

A long terme, les facteurs démographiques pourraient inverser la dégradation de l'arbitrage inflation-chômage à court terme qu'a entraînée l'importance croissante des jeunes et des femmes adultes dans la population active. Cela se produira si la proportion des jeunes dans la population active diminue par suite de la baisse des taux de natalité de la fin des années 50 et du début de la décennie 60. Cependant, cet effet ne se fera vraisemblablement pas sentir d'ici les années 80.

6.2 Révisions de 1971 du régime d'assurance-chômage

Les changements apportés en 1971 au régime canadien d'assurance-chômage représentent également un important facteur dans le déplacement vers le haut du taux observé de chômage et de la courbe d'arbitrage inflation-chômage à court terme¹. Ces révisions ont rendu plus généreuses

¹ Parmi les études sur l'effet des révisions de l'assurance-chômage, citons: Herbert Grubel, Dennis Maki et Shelly Sax, "Real and Insurance-Induced Unemployment in Canada", Rev. can. d'Econ., mai 1975, 174-191; S.F. Kaliski, "Real and Insurance-Induced Unemployment in Canada: a Comment", Rev. can. d'Econ., novembre 1975, 600-603; Herbert Grubel, Dennis Maki et Shelly Sax, "Real and Insurance-Induced Unemployment in Canada: a Reply", Rev. Can. d'Econ., novembre 1975, 603-605; S.F. Kaliski, "Unemployment and Unemployment Insurance: Testing Some Corollaries", Rev. can. d'Econ., novembre 1976, 705-712; C. Green et J.-M. Cousineau, Chômage et programmes d'assurance-chômage, Conseil économique du Canada, Ottawa, 1976; Samuel Rea Jr., "Unemployment Insurance and Labour Supply: A Simulation of the 1971 Unemployment Act", Rev. can. d'Econ., mai 1977, 263-278; Neil McIlveen et Harvey Sims, Composantes de flux du chômage au Canada, Statistique Canada, Etudes spéciales sur la population active, cat. 71-511, juillet 1978; N. Swan, P. MacRae et C. Steinburg, L'incidence des programmes de soutien du revenu sur l'offre de travail et la demande globale dans les Maritimes, Conseil économique du Canada, Ottawa, 1976; et Fred Lazar, "The Impact of the 1971 Unemployment Insurance Revisions on Unemployment Rates: Another Look", Rev. can. d'Econ., août 1978, 559-570.

Les prestations de chômage, tout en atténuant sensiblement les exigences d'emploi antérieur permettant de retirer des prestations. Toutes choses égales par ailleurs, ces changements étaient de nature à accroître l'intérêt d'une participation à la population active, à augmenter le rythme d'abandon de leurs postes par les travailleurs et à allonger la période durant laquelle les sans-emploi restent sans travail. Chacun de ces effets aurait tendance à faire monter le taux de chômage observé pour un rythme d'inflation donné. Les faits disponibles laissent à penser qu'à des degrés divers les trois effets ont fort bien pu se faire sentir après 1971.

La possibilité que les révisions de l'assurance-chômage aient entraîné un taux de chômage supérieur en accroissant la participation à la population active, l'abandon des postes et la durée de la période de chômage repose sur l'hypothèse qu'il existe un nombre important de personnes capables de choisir dans une certaine mesure si elles vont ou non travailler et combien de temps elles vont soit travailler, soit rester inemployées entre deux postes. La plupart des chefs de famille, par exemple, ont probablement un choix relativement limité dans ce domaine; étant le principal soutien de leur famille, ils doivent travailler s'il existe des emplois disponibles. Pour la personne qui apporte un deuxième ou un troisième revenu à la famille ou pour les célibataires sans attaches, le choix est habituellement, quoique pas toujours, plus vaste. Comme il a été indiqué précédemment, la participation des femmes adultes à la population active a augmenté constamment depuis les années 50. L'importance relative des familles à revenus multiples s'est également accrue depuis le début de la décennie 60 (voir ci-après). Enfin, le taux de participation des jeunes a aussi commencé à s'accroître vers la fin des années 60. Ces faits suggèrent que la proportion de la population active susceptible d'exercer un choix quant à son activité était en hausse avant 1971.

L'incitation à la participation provoquée par les changements apportés au régime de l'assurance-chômage devrait se manifester par une hausse des taux de participation supérieure à leurs augmentations séculaires. L'étude des taux de participation par grande catégorie d'âge et par sexe, au niveau national, après 1970, ne révèle pas de changements susceptibles d'être reliés aux révisions de l'assurance-chômage. Les taux de participation des femmes et des hommes adultes ont évolué de façon conforme aux tendances passées. Par contre, la hausse rapide du taux de participation des jeunes, de 1971 à 1974, représentait une rupture marquée avec l'évolution des années 60. Il importe cependant de noter que le taux de participation des jeunes a augmenté à peu près de la même façon aux Etats-Unis qu'au Canada entre la fin des années 60 et le milieu de la décennie 70. Il se peut donc que l'évolution du taux de participation des jeunes au Canada ait reflété davantage un phénomène général en Amérique du Nord qu'une réaction aux modifications de l'assurance-chômage.

Toutefois, les statistiques provinciales et régionales font davantage apparaître la possibilité de certains changements des taux de participation dus au régime d'assurance-chômage. Entre 1970 et 1975, les taux globaux de participation à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick et dans l'Ile-du-Prince-Edouard ont augmenté très rapidement comparativement à la fois à leur évolution passée et à l'évolution contemporaine des

taux de participation dans les autres provinces. Ces trois provinces comptaient peut-être un important chômage caché en 1970 (que reflétaient des taux de participation peu élevés). Les révisions de l'assurance-chômage auraient normalement dû stimuler particulièrement la participation à la population active dans les régions à chômage dissimulé élevé, du fait que les travailleurs découragés pouvaient obtenir des prestations généreuses s'ils arrivaient à trouver un emploi pendant huit semaines, dans une période de 52 semaines. La très forte augmentation des taux de participation après 1970 dans trois des quatre provinces de l'Atlantique suggère donc l'existence d'un effet associé à la révision du régime d'assurance-chômage.

Le deuxième effet possible mentionné précédemment est l'incitation accrue à quitter son poste. Une proportion plus grande de personnes devraient normalement abandonner leur emploi étant donné que l'amélioration des prestations de chômage réduit la difficulté associée au chômage. C'est probablement l'effet le plus difficile à mesurer, en raison de la rareté des données sur la rotation de la main-d'oeuvre au Canada. Les faits présentés dans un certain nombre d'études semblent cependant indiquer que cet effet s'est produit et a été relativement marqué.

Le tableau 8 présente des informations sur les demandes de prestations d'assurance-chômage ayant été rejetées par la Commission d'assurance-chômage, cette dernière ayant jugé que les demandeurs avaient volontairement abandonné leur emploi, n'avaient pas été disponibles pour travailler, étaient incapables de travailler ou avaient refusé de le faire. En proportion de la population assurée et du nombre initial de demandes présentées, les rejets de cette sorte ont diminué lentement entre 1960 et 1970. Ces rejets ont cependant marqué une vive hausse en 1971 et ont continué d'augmenter par la suite. Bien qu'une partie de l'augmentation des demandes rejetées ait pu résulter d'un resserrement de la surveillance administrative, cet élément n'explique sans doute pas en totalité la forte hausse observée. Il semble donc que la tendance à quitter son emploi ait bel et bien augmenté fortement après 1971.

Les données présentées au tableau 8 ne sont pas disponibles sous une forme désagrégée. Cependant, deux études récentes renseignent sur la rotation de la main-d'oeuvre pour différents groupes d'âge et par sexe. Malgré des méthodologies très différentes, les deux études indiquent que les révisions de 1971 ont incité un plus grand nombre de jeunes et de femmes adultes à quitter leur emploi ou à joindre la population active. L'effet a été particulièrement marqué pour les femmes adultes. Par contre, pour les hommes adultes, ces tendances ont diminué. Les faits présentés dans ces études confirment donc la thèse selon laquelle les révisions de l'assurance-chômage ont accru la fréquence d'abandon des postes et que cet effet a été surtout marqué pour les personnes les plus susceptibles d'adapter leurs activités aux révisions en question.

¹ McIlveen et Sims, op. cit., et Lazar, op. cit.

Tableau 8

Demandes rejetées pour abandon volontaire⁽¹⁾, indisponibilité, incapacité ou refus d'accepter un travail convenable, en pourcentage de la population assurée contre le chômage et du nombre initial de demandes de prestations produites, Canada, 1965-1974

	Demandes rejetées en pourcentage	
	de la population assurée	du nombre initial de demandes produites
1965	4.7	17.9
1966	4.5	17.3
1967	4.0	14.3
1968	3.7	12.6
1969	3.2	12.6
1970	3.3	11.1
1971	4.7	14.5
1972	6.1	23.1
1973	7.5	31.3
1974	8.4	34.3

(1) Demandes rejetées par la CAC parce qu'elle a jugé que le demandeur (i) avait volontairement quitté son travail sans motif valable; (ii) n'était pas disponible pour un travail; (iii) était incapable de travailler; (iv) avait refusé un travail convenable.

Source: C. Green et J.-M. Cousineau, Chômage et programmes d'assurance-chômage, Conseil économique du Canada, Ottawa, 1976.

Le troisième effet des révisions, mentionné précédemment, porte sur la durée moyenne de la période de chômage. Cet effet est relativement facile à mesurer et les faits indiquent bien que la durée du chômage a augmenté sensiblement après ces révisions. Une étude, par exemple, présente des données sur l'augmentation en pourcentage de la durée de chômage moyen en 1973 par rapport à 1964. L'année 1973 représentait un sommet cyclique de l'activité économique, tandis que 1964 était au milieu de la période d'expansion du début et du milieu des années 60. Ces différences cycliques auraient dû entraîner une diminution de la durée du chômage en 1973 par rapport à 1964. Cependant, l'étude révèle que la durée moyenne de chômage était plus longue, en 1973, pour chaque catégorie d'âge et de sexe, sauf pour les jeunes hommes de 14 à 19 ans.

En conclusion, les faits maintenant disponibles laissent à penser que les révisions apportées en 1971 au régime d'assurance-chômage ont sans doute eu pour effet d'accroître le taux de chômage en entraînant une hausse des taux de participation, au moins dans certaines provinces, et, de façon plus importante, en accroissant la fréquence d'abandon des emplois et en allongeant la durée moyenne du chômage pour certaines catégories de la population active. Dans la mesure où cela a été le cas, le taux de chômage associé à un rythme donné d'inflation a augmenté.

¹ McIlveen et Sims, op. cit.

Deux autres points méritent d'être notés. En premier lieu, cette analyse ne vise pas à suggérer que les changements de 1971 n'ont eu que des effets négatifs. Au contraire, ils ont exercé un certain nombre d'influences positives. Par exemple, en ayant plus de temps pour chercher un emploi grâce à des prestations accrues, certains chômeurs ont probablement pu obtenir des postes leur convenant mieux, et donc moins susceptibles d'être abandonnés par la suite. La plus grande générosité du régime d'assurance-chômage a également accru son importance dans le système de sécurité sociale canadien. A cet égard, le régime en question a contribué de façon importante aux transferts de revenus entre particuliers et entre régions. En outre, il est devenu un élément plus important du système canadien de "stabilisateur automatique" de l'économie et il a amorti certaines des incidences du ralentissement économique amorcé vers le milieu des années 70.

En second lieu, le gouvernement a récemment annoncé certains changements majeurs au régime d'assurance-chômage. Les changements projetés tendront à atténuer le facteur d'augmentation du chômage lié aux révisions de 1971. En d'autres termes, ces changements devraient avoir pour effet de déplacer vers le bas la courbe d'arbitrage inflation-chômage à court terme, améliorant ainsi la possibilité de réduire simultanément l'inflation et le chômage.

6.3 Importance croissante des familles à revenus multiples

La hausse du taux de participation des femmes s'est naturellement accompagnée d'une augmentation de la proportion des familles ayant plus d'un revenu. Par rapport à l'ensemble des familles, celles recevant plus d'un revenu sont passées de 54 p. cent du total en 1967 à 70 p. cent en 1975. Par conséquent, il y a maintenant davantage de chances qu'une personne sans emploi appartienne à une famille dont au moins un membre continue d'avoir un emploi. Le tableau 9 indique qu'entre les années de récession 1961 et 1975 la proportion des familles comptant au moins un chômeur ainsi qu'au moins une personne employée est passée de 55 à 66 p. cent de l'ensemble des familles touchées par le chômage.

Tableau 9

Pourcentage des unités familiales touchées par le chômage et comptant au moins une personne employée, Canada, certaines années de la période 1961-1977

	(pourcentage)
1961	55.1
1963	56.8
1965	60.8
1967	67.7
1969	64.7
1971	64.0
1973	68.9
1975	66.2
1975 ⁽¹⁾	72.0
1977 ⁽¹⁾	73.8

(1) D'après l'enquête révisée sur la population active.

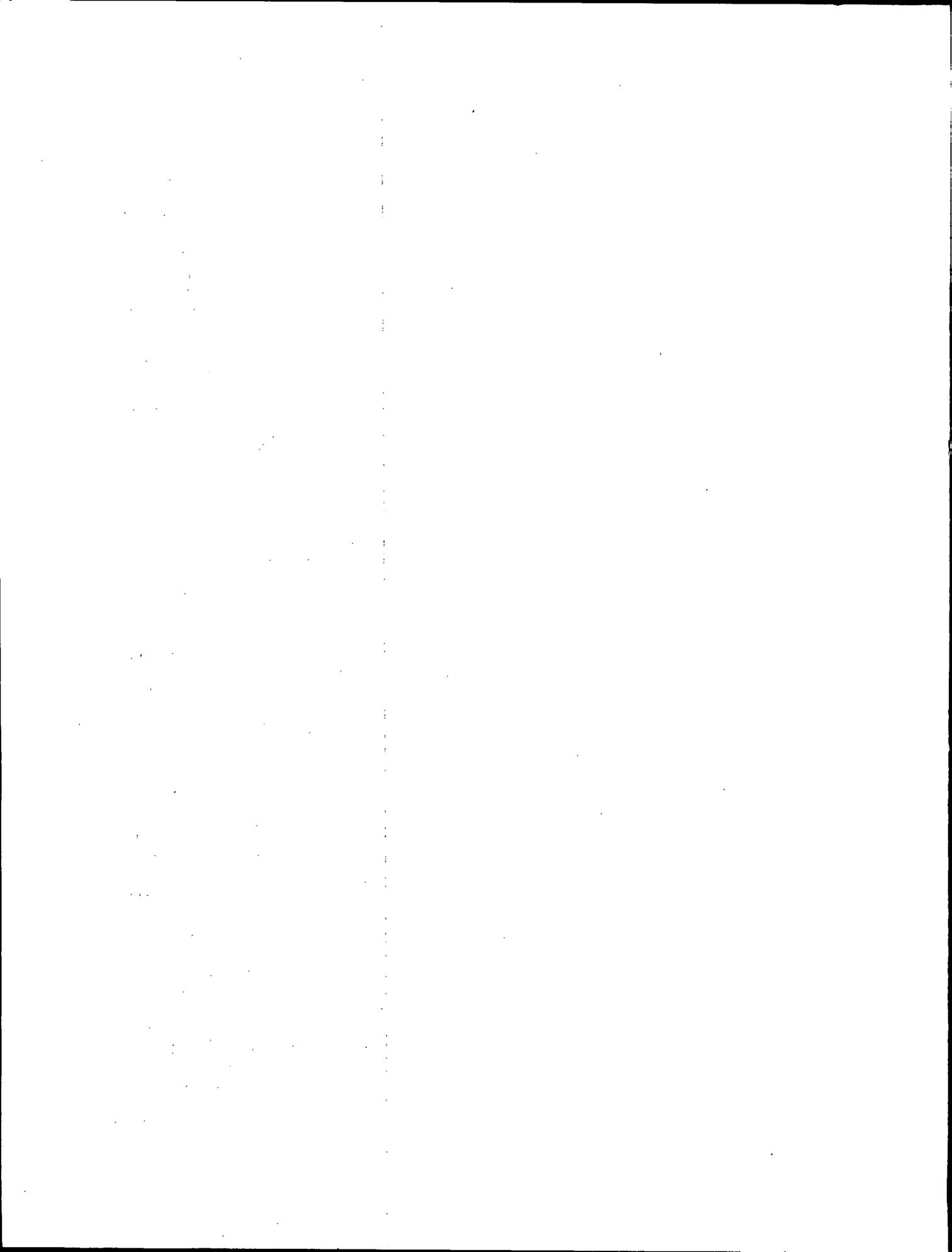
Source: Statistique Canada, La population active, cat. 71-001.

Ainsi, pour une proportion croissante de familles canadiennes, une protection temporaire de revenu contre le chômage est disponible sous la forme de salaires d'autres membres de la famille. Il est possible que cette protection ait permis aux personnes en chômage de chercher un nouvel emploi pendant une période plus longue que si leur salaire avait constitué le seul revenu de la famille. Cette protection a peut-être aussi permis aux particuliers de chercher un nouvel emploi plus souvent. Ainsi, ce facteur a peut-être renforcé certains des effets décrits précédemment des révisions de 1971 du régime d'assurance-chômage.

Notre intention n'est pas de suggérer que l'importance croissante des familles à revenus multiples constitue une évolution négative pour l'économie canadienne. Il est évident que ce phénomène s'est accompagné de nombreux avantages pour les particuliers et l'économie dans son ensemble. Nous voulons simplement indiquer que l'un des effets de la hausse rapide du nombre de ces familles a probablement été de déplacer vers le haut la courbe d'arbitrage inflation-chômage à court terme au Canada.

En résumé, un certain nombre de changements sur le marché du travail se sont produits au cours des années 60 et au début de la présente décennie, qui ont eu pour effet d'accroître le taux de chômage associé à un rythme donné d'inflation. Il est cependant peu probable que ces changements structurels du marché canadien du travail aient joué un rôle aussi important que les perturbations de prix des années 70 dans le déplacement de la courbe d'arbitrage à court terme intervenu pendant cette période.

¹ Il est également possible que certains de ces changements aient réduit la pente de la courbe d'arbitrage inflation-chômage à court terme. Ainsi, on pourrait soutenir que l'importance croissante des familles à revenus multiples risque d'influer sur les anticipations de salaires et les demandes salariales des chômeurs. En raison de la protection de revenu assurée par les membres employés de la famille, ces personnes pourraient ne pas réduire leurs attentes salariales aussi vite dans la recherche d'un nouvel emploi. Ce comportement accroîtrait la rigidité des salaires dans l'économie et se refléterait par une pente moins marquée de la courbe d'arbitrage à court terme. Des prestations d'assurance-chômage plus généreuses pourraient avoir le même effet.



7. ESTIMATIONS EMPIRIQUES DE L'ARBITRAGE INFLATION-CHOMAGE A COURT TERME AU CANADA

Une importante question empirique, pour l'orientation de la politique économique, concerne la pente de la courbe d'arbitrage à court terme. Si cette pente était relativement faible, une augmentation du chômage n'entraînerait qu'une faible réduction des hausses de salaires et de l'inflation à court terme. A moyen terme, cependant, ce sont cette relation à court terme entre l'inflation et le chômage ainsi que les anticipations inflationnistes qui déterminent l'arbitrage inflation-chômage. Même si la pente de la courbe d'arbitrage à court terme était relativement faible, il serait peut être possible de ralentir l'inflation si les anticipations inflationnistes s'ajustaient rapidement à la décélération de l'inflation entraînée par la hausse du chômage. Cependant, si les anticipations ne diminuent que graduellement, la réduction de l'inflation par une hausse du chômage sera lente et coûteuse.

Une pente relativement faible de l'arbitrage à court terme confère un rôle plus important au processus de formation des anticipations dans la réduction de l'inflation. Il en résulte une plus grande instabilité du fait de la sensibilité des anticipations inflationnistes aux perturbations de prix et aux variations des prix non-déterminés par les salaires.

La section 7.1 ci-après présente les résultats de sept études empiriques de la courbe d'arbitrage à court terme, au Canada afin de déterminer la pente approximative de cette dernière. Les conclusions de cet examen sont combinées, à la section 7.2, à certaines hypothèses sur le processus d'ajustement des anticipations inflationnistes afin d'établir des scénarios hypothétiques d'inflation-chômage à moyen terme pour le Canada.

Les études suivantes ont été retenues: Charles Freedman, "The Phillips Curve in Canada", étude non publiée, Banque du Canada, 15 novembre 1976; John F. Helliwell et coll., The Structure of RDX2, étude n° 7 de la Banque du Canada, 1971; L.N. Christofides, R. Swidinsky, et D.A. Wilton, "A Micro Econometric Analysis of the Canadian Wage Determination Process (1966-75)", avril 1978, document présenté à l'assemblée annuelle 1978 de l'Association canadienne d'économie; William Craig Riddell, "The Empirical Foundations of the Phillips Curve: Evidence from Canadian Wage Contract Data", document présenté à l'assemblée annuelle 1978 de l'Association canadienne d'économie; Jean-Michel Cousineau et Robert Lacroix, "L'impact de la politique canadienne de contrôle des prix et des revenus sur les ententes salariales", Conseil économique du Canada, document n° 95, septembre 1977; Thomas A. Wilson et Gregory V. Jump, "The Influence of the Anti-Inflation Program on Aggregate Wages and Prices: a Simulation Analysis", Institute for Policy Analysis, 28 février 1978; et Frank Reid "The Effect of Controls on the Rate of Change of Real and Money Wages in Canada", document présenté à l'assemblée annuelle 1978 de l'Association canadienne d'économie.

7.1 Arbitrage à court terme: évidence empirique

Les principales caractéristiques des sept études de l'arbitrage à court terme sont présentées au tableau 10. Toutes les études comportent une équation déterminant la variation en pourcentage des salaires et, dans tous les cas, les variables explicatives incluent un mécanisme d'anticipations inflationnistes et un indicateur des tensions sur le marché du travail. Comme l'indique le tableau, les études diffèrent considérablement en ce qui concerne la période d'estimation, la mesure des variations salariales et de la tension sur le marché du travail ainsi que l'incorporation d'autres variables à l'équation des salaires.

Le tableau 11 présente l'effet de changements donnés du taux de chômage sur les variations annuelles en pourcentage des salaires.¹ Ces résultats reposent sur l'hypothèse que toutes les variables des équations de salaires autres que les tensions du marché du travail restent inchangées. Le tableau présente les effets d'une hausse ou d'une baisse du taux de chômage d'un, de deux ou de trois points, à partir du taux de chômage actuel d'environ 8.5 p. cent.

La conclusion générale est que la pente de la courbe d'arbitrage à court terme est très faible au niveau actuel de chômage. Si ce dernier passait de 8.5 à 11.5 p. cent, la réduction estimée de la hausse des salaires serait de l'ordre de 0.22 à 0.89 point, ou de 0.47 point en moyenne. En d'autres termes, 3 points supplémentaires de chômage (ou une diminution de 7 à 8 p. cent de la DNB réelle) permettraient d'obtenir une réduction des hausses salariales d'un demi-point. (Cette baisse prévue des augmentations de salaires pour des taux de chômage de l'ordre de 8.5 à 11.5 p. cent peut être considérée comme hypothétique du fait que des taux de chômage de cette ordre de grandeur n'ont pas été enregistrés au Canada au cours de la période d'après-guerre.) Par contre, une réduction d'un, de deux ou de trois points du taux de chômage entraîne une hausse moyenne estimative des salaires de 0.29, 0.70 et 1.33 point, respectivement. Il est donc clair que la pente de la courbe est très faible pour des taux de chômage dépassant 7.5 p. cent et reste faible même pour des taux de chômage de l'ordre de 6.5 à 7.5 p. cent.

¹ Un certain nombre de corrections ont dû être apportées aux diverses équations pour obtenir un rapport estimatif entre les variations de salaires et le taux de chômage. Dans le cas des études de Christofides-Swidinsky-Wilton et de Cousineau-Lacroix, les variations du taux de chômage ont été converties en variations de l'indice des offres d'emploi à l'aide d'une équation reliant ces deux variables et estimée pour la période 1974 à 1977 inclusivement. Pour l'étude de Reid, on s'est servi d'une équation reliant les postes vacants au taux de chômage. D'autres ajustements ont aussi été effectués. On peut en obtenir un exposé plus complet auprès de la Division de l'analyse structurelle à long terme, ministère des Finances.

Tableau 10

Différents rapports inflation-chômage, Canada

	Freedman	Helliwell et coll.	Christofides- Swidinsky- Wilton	Ridell	Reid	Cousineau- Lacroix	Wilson- Jump
Période d'estimation	61 II - 75 IV	55 I - 68 IV	66-75	53-63	67 I - 75 III	67 I - 75 III	55 II - 75 III
Mesure des salaires	E	E	CM	CM	CA	CA	E
Mesure de tensions	U*	U	HW	U	V	HW	U
Mécanisme d'anticipations	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
<u>Autres variables</u>							
Rattrapage	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Variation du chômage	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Incertitude de l'inflation	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Salaires américains	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Prélèvements de sécurité sociale	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui

Symboles

E	Salaires
CM	Conventions (niveau microéconomique)
CA	Conventions (prises globalement)
U*	Taux de chômage corrigé des effets de la révision de 1971 du régime d'assurance-chômage
U	Taux de chômage
HW	Offre d'emploi
V	Nombre de postes vacants divisé par la population active

Source: Voir la note 1 à la p.

Tableau 11

Effets estimatifs des variations du taux de chômage
sur les variations procentuelles des salaires, Canada

Variation du taux de chômage (en pourcentage)	Changement des variations salariales procentuelles (en points de pourcentage)							Moyenne
	Freedman	Helliwell et coll.	Christofides-	Riddell	Reid	Cousineau- Lacroix	Wilson- Jump	
			Swidinsky- Wilton					
<u>Hausse</u>								
8.5 à 9.5	-.38	-.10	-.21	-.10	-.13	-.34	-.22	-.21
8.5 à 10.5	-.67	-.17	-.35	-.18	-.24	-.60	-.39	-.37
8.5 à 11.5	-.89	-.22	-.49	-.25	-.33	-.80	-.53	-.47
<u>Baisse</u>								
8.5 à 7.5	+53	+16	+28	+13	+17	+47	+27	+29
8.5 à 6.5	+1.33	+42	+68	+29	+39	+1.14	+62	+70
8.5 à 5.5	+2.66	+91	+1.30	+52	+69	+2.15	+1.10	+1.33

Source: Division de l'analyse structurelle à long terme, ministère des Finances.

En comparant les estimations du tableau 11, il faut tenir compte de plusieurs facteurs. En premier lieu, il est difficile de comparer "l'exactitude" des équations de salaires en raison de la présence d'importantes différences de méthodologie. Par exemple, les équations utilisant les données sur les salaires négociés expliquent généralement une part moindre de la variance des changements de salaires sur le plan statistique que les équations employant des données globales sur les rémunérations. Dans tous les cas, cependant, la qualité statistique et le signe des variables explicatives sont satisfaisants. En second lieu, les données sur les salaires négociés donnent une meilleure mesure des changements de salaires que les données globales sur les rémunérations puisque ces dernières reflètent non seulement les changements de salaires courants mais aussi les effets des hausses négociées préalablement sur la base de contrats pluriannuels ainsi que les effets d'influences séculaires et cycliques. Enfin il est peu probable qu'un taux de chômage non-ajusté pour les effets des changements structurels sur le marché du travail fournisse une mesure satisfaisante des tensions sur le marché du travail.

Sur la base des observations précédentes, on devrait accorder une attention particulière aux estimations de Christofides-Swidinsky-Wilton, Reid et Cousineau-Lacroix. D'après les estimations de Christofides-Swidinsky-Wilton, la pente de la courbe à court terme est proche de la moyenne des sept études, tandis que Reid obtient une estimation de la pente inférieure à la moyenne. L'étude de Cousineau-Lacroix donne une courbe plus accentuée. Cette dernière étude a cependant la propriété théoriquement indésirable de ne refléter qu'une faible partie de l'inflation anticipée dans les hausses de salaires. A la lumière de ces considérations, il semble qu'une pente représentée par la moyenne des sept études soit l'estimation la plus acceptable.

7.2 Arbitrage à moyen terme

Lorsque l'on combine ces estimations de la pente de la courbe d'arbitrage à court terme à certaines hypothèses sur les anticipations de prix, il est possible de déterminer les conséquences, pour l'inflation à moyen terme, de différentes hypothèses concernant l'évolution du taux de chômage. Le tableau 12 présente trois scénarios hypothétiques de chômage. Dans les deux premiers, le taux de chômage descend à environ 6 p. cent d'ici 1981. Le scénario le plus optimiste est le cas A, dans lequel le taux de chômage décroît de façon graduelle de 8.5 p. cent en 1978 à près de 6 p. cent en 1981. Une autre possibilité est une hausse du taux de chômage à 9 p. cent en 1979, suivie d'un redressement très rapide en 1980-1981 (cas B). Le cas C présente les taux de chômage possibles dans une situation de croissance inférieure à la moyenne pendant toute la période considérée.

¹ Les données sur les hausses négociées ne tiennent cependant pas compte du secteur non-syndiqué. La rigidité des salaires est probablement moindre dans ce secteur.

Tableau 12

Evolution hypothétique de l'inflation et
du chômage, Canada, 1978-1981

(A) Taux de chômage supposé

	<u>Cas A</u>	<u>Cas B</u>	<u>Cas C</u>
1978	8.5	8.5	8.5
1979	7.7	9.0	9.0
1980	6.9	7.5	9.0
1981	6.1	6.1	8.5

(B) Réduction de la production par rapport au cas A⁽¹⁾
(Cas B et C moins cas A, en pourcentage de la DNB)

	<u>Cas B</u>	<u>Cas C</u>
1978	0.0	0.0
1979	3.3	3.3
1980	1.5	5.3
1981	-	6.0
Résultat cumulatif	4.8	14.5

(C) Réduction de l'inflation par rapport au cas A
(Cas B et C moins cas A; variation procentuelle annuelle du
niveau des prix)

	<u>Cas B</u>	<u>Cas C</u>
1978	0.0	0.0
1979	-0.3	-0.3
1980	-0.5	-0.9
1981	-0.5	-1.6

(1) Les réductions de production ont été estimées à l'aide d'une relation type loi d'Okun pour le Canada. Un coefficient de 2.5 a été retenu. Cela implique qu'une baisse d'un point du taux de chômage s'accompagne d'une réduction de 2.5 points de l'écart de la DNB. Vu la similitude entre les résultats de Christofides-Swidinsky-Wilton et la moyenne des sept études, on a employé la variable de tension du marché du travail de Christofides-Swidinsky-Wilton. Pour tenir compte des effets de l'inflation anticipée, on a supposé que celle-ci était déterminée comme une moyenne pondérée de l'inflation au cours des deux années précédentes, la plus récente ayant un coefficient de pondération de 0.75.

Source: Division de l'analyse structurelle à long terme, ministère des Finances.

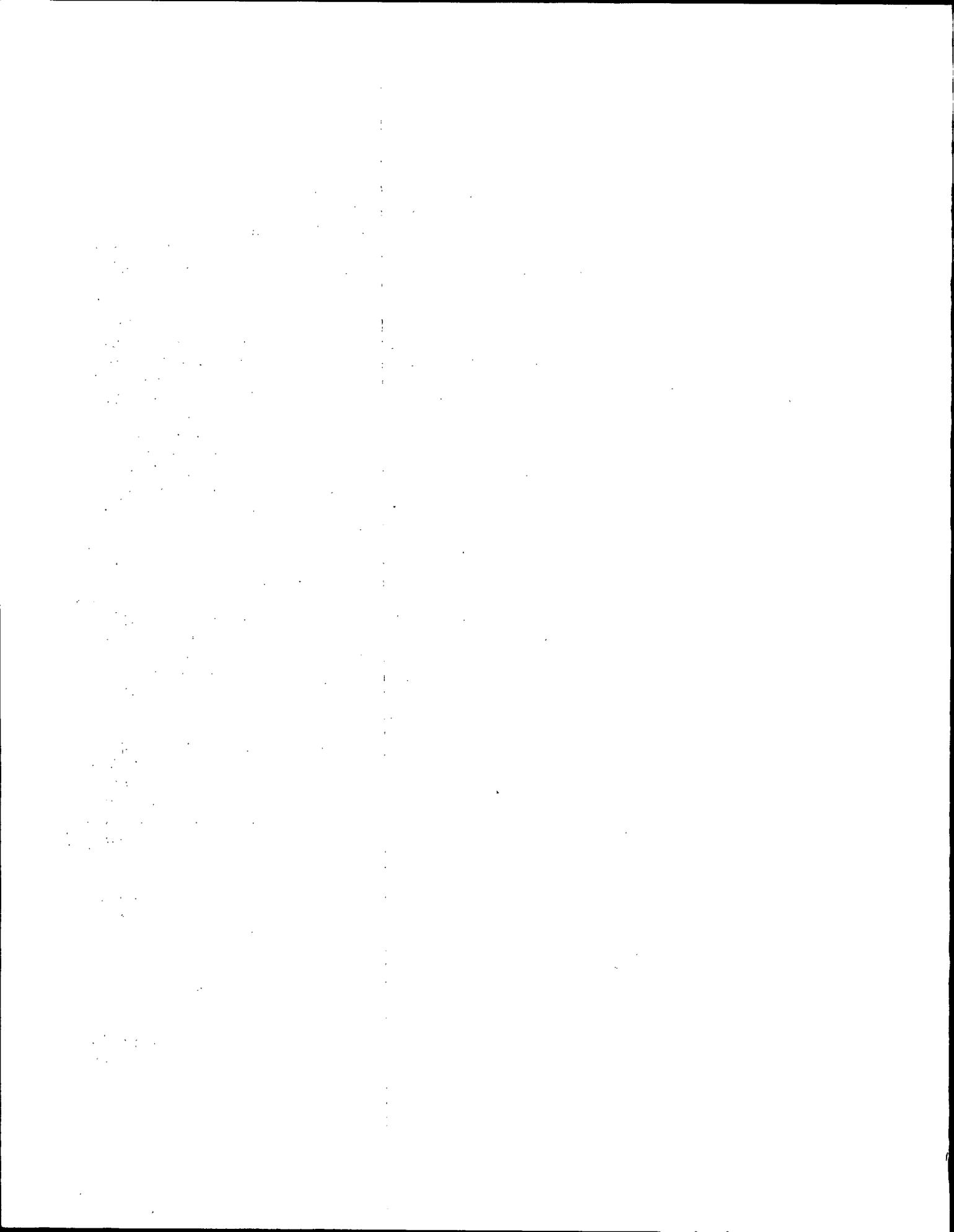
La deuxième partie du tableau indique les pertes de production associées aux cas B et C par rapport au cas A. Si l'économie suivait le scénario B plutôt que A, il y aurait, sur l'ensemble de la période, une perte cumulative de production d'environ 5 p. cent de la DNB. La croissance inférieure à la moyenne du scénario C se traduirait par une perte cumulative de production proche de 10 p. cent par rapport au cas B.

Le troisième volet du tableau présente une estimation de la réduction de l'inflation qui pourrait être obtenue en maintenant le taux de chômage supérieur des cas B et C, de nouveau par rapport au cas A. Un chômage plus élevé entraînerait directement des hausses salariales moins fortes et, donc, une inflation moins rapide, ce qui tendrait à réduire les anticipations inflationnistes, d'où une nouvelle diminution des hausses salariales. La comparaison la plus significative est celle entre les cas B et C. Ces estimations montrent qu'une période de quatre années de croissance constamment inférieure à la moyenne entraînerait, en 1981, une inflation inférieure d'environ un point à celle que subirait une économie essayant de réduire le taux de chômage à 6 p. cent par une croissance beaucoup plus rapide.

Il convient de souligner trois points en ce qui concerne les exemples précédents. D'abord, dans ces calculs, l'inflation est déterminée uniquement par le rythme de la hausse des salaires. Comme l'ont montré les chapitres précédents, les perturbations de prix et les prix déterminés par des éléments autres que les salaires ont joué un rôle important dans l'évolution de l'inflation au Canada. Leur effet principal a été de faire monter le taux d'inflation, directement, et les anticipations inflationnistes, indirectement. Cependant, une bonne tenue des prix, par exemple, dans le cas de l'alimentation, pourrait entraîner l'effet inverse.

En second lieu, il n'est pas tenu compte des moyens utilisés pour obtenir les différents taux de chômage supposés. Par exemple, une politique monétaire restrictive visant à réduire la croissance dans l'économie entraînerait sans doute une hausse du taux de change. Cela réduirait directement les prix et, indirectement, les anticipations inflationnistes. Les estimations du tableau 12 sous-estimeraient alors la réduction de l'inflation.

Enfin, les exemples visent à illustrer la nature de l'arbitrage à moyen terme entre l'inflation et le chômage. Le choix entre les deux doit tenir compte non seulement des coûts associés à une croissance plus faible et un chômage supérieur, mais aussi des avantages possibles d'une inflation moins rapide sur une longue période.



8. POLITIQUE DE REVENUS ET COURBE D'ARBITRAGE A COURT TERME

Etant donné les indications précédentes sur la faiblesse de la pente de l'arbitrage inflation-chômage à court terme et le rôle des anticipations et des perturbations de prix dans le processus inflationniste, il n'est pas étonnant qu'on ait cherché des moyens de freiner l'inflation sans aggraver le chômage. L'un de ces moyens est la politique des revenus.

Une politique des revenus a pour objet de résorber l'inflation en déplaçant la courbe d'arbitrage inflation-chômage à court terme vers l'origine, de façon à réduire le taux d'inflation associé à un taux de chômage donné. Si la politique des revenus réussit et est en vigueur suffisamment longtemps, il est vraisemblable que les anticipations inflationnistes baisseront aussi. Si cela se produit, la courbe d'arbitrage à court terme ne se déplacera pas de nouveau vers le haut une fois la politique des revenus abolie. Les mesures temporaires relatives aux revenus auront réussi à réduire les anticipations de hausse des prix et à déplacer directement la courbe d'arbitrage, de sorte qu'un chômage moindre sera requis pour effectuer une réduction donnée du taux d'inflation.

Le 13 octobre 1975, le gouvernement fédéral instaurait le programme de lutte contre l'inflation (PLI). La situation économique précédant le PLI était très peu satisfaisante. La croissance de la production avait sensiblement ralenti; la détérioration de la compétitivité par rapport aux Etats-Unis menaçait de causer de graves problèmes de balance des paiements; le taux de chômage avait dépassé les 6 p. cent; tandis que l'inflation atteignait les deux chiffres et que les anticipations inflationnistes étaient en hausse. Une tentative d'obtenir un consensus public sur des restrictions de prix et de salaires avait échoué.

Dans ces circonstances, le recours exclusif aux politiques de la demande afin de combattre l'inflation fut rejeté en raison de l'ampleur des pertes de production et de l'aggravation du chômage risquant d'en résulter. On adopta plutôt le PLI dont le but était de réduire directement les hausses de salaires et de prix et, ce faisant, de réduire les anticipations inflationnistes. Des politiques monétaire et fiscale cohérentes étaient cependant considérées comme des éléments essentiels du PLI.

Le tableau 13 présente les hausses des taux de rémunération de base négociés dans les nouvelles conventions collectives ainsi que l'augmentation des rémunérations par personne employée avant et après l'instauration des contrôles. Jusqu'au troisième trimestre de 1975, les taux de base, dans les nouvelles ententes, augmentaient à des taux annuels de plus de 20 p. cent. Les rémunérations moyennes s'élevaient à un rythme annuel d'environ 16 p. cent.

Pendant la période de contrôle, l'expansion de la masse monétaire comme la croissance réelle ralentirent, tandis que le taux de chômage montait. Ces

facteurs auraient exercé une certaine pression à la baisse sur les augmentations salariales, même en l'absence des contrôles. Il se peut aussi que les anticipations inflationnistes aient fléchi avant l'instauration des contrôles. Cependant, étant donné les faits présentés au chapitre précédent, ces facteurs n'auraient pas été suffisants pour faire baisser le taux de croissance des salaires de base de plus de 20 p. cent en 1975 à un peu plus de 12 p. cent en 1976 et à 8 p. cent en 1977.

Tableau 13

Hausses procentuelles des taux de base négociés⁽¹⁾ et des salaires et traitements par personne employée, Canada, 1970-1978

	Première année des ententes salariales (variation procentuelle par rapport à l'année précédente)	Salaires et traitements par personne employée
1970	10.3	7.1
1971	9.3	7.6
1972	9.6	8.4
1973	11.5	10.3
1974	17.0	15.0
1975	21.1	14.7
1976	12.5	13.2
1977	8.0	8.9
1975: I	21.8	16.0
II	22.4	16.1
III	21.4	14.7
IV	18.8	12.3
1976: I	16.0	12.2
II	12.6	14.7
III	12.5	10.8
IV	9.1	15.1
1977: I	8.6	11.5
II	8.2	8.3
III	7.6	10.2
IV	7.7	5.8
1978: I	7.1	6.1
II	6.6	5.5

(1) Données fondées sur les unités de négociation de 500 employés ou plus, secteur de la construction exclu.

Source: Division de la négociation collective, Travail Canada; Statistique Canada, Comptes nationaux des revenus et des dépenses, cat. 13-201 et La population active, cat. 71-001.

Le tableau 14 présente l'évolution de l'IPC et de ses principales composantes, de même que les objectifs du PLI, pendant la période de contrôle. Les objectifs du PLI, définis pour tous les postes de l'IPC, étaient fixés à 8, 6 et 4 p. cent pour l'augmentation sur douze mois en octobre 1976, 1977 et 1978, respectivement. Cependant, les prix alimentaires à la production étaient expressément exclus des contrôles obligatoires. En outre, les prix de l'énergie, dans le cadre de la politique adoptée, devaient continuer de se rapprocher progressivement des prix mondiaux.

Tableau 14

Variations procentuelles de l'indice des prix à la consommation et objectifs du PLI, Canada

	oct. 75	oct. 76	oct. 77	juin 78	oct. 78
(variations procentuelles sur 12 mois)					
IPC - tous articles	10.6	6.2	8.8	9.2	-
Alimentation	12.0	-0.9	12.7	17.9	-
Tous articles hors alimentation	10.2	9.1	7.3	5.9	-
Energie	16.3	14.1	11.2	8.5	-
Tous articles hors alimentation et énergie	9.5	8.5	6.8	5.7	-
Objectifs du PLI	-	8.0	6.0	-	4.0

Source: Statistique Canada, L'indice des prix à la consommation, cat. 62-001.

Le tableau montre bien le rôle joué par les prix de l'alimentation et de l'énergie pendant la durée du programme. Pendant la première année du programme, l'objectif de 8 p. cent fut facilement atteint grâce à une baisse inattendue des prix alimentaires. En 1977, la réapparition d'une hausse des prix alimentaires dans les deux chiffres fut largement responsable du dépassement de l'objectif pour l'IPC. La politique de libération progressive des prix énergétiques vers les niveaux mondiaux a aussi accru la tendance à la hausse de l'IPC au cours des deux années.

L'évolution du taux de change a aussi joué un rôle important dans le comportement de l'IPC global. En 1976, la hausse du taux de change a influé sensiblement sur la bonne tenue des prix alimentaires. Inversement, sa forte baisse en 1977 et 1978 a sensiblement contribué à l'inflation des prix alimentaires et des autres prix.

Bien qu'un système de contrôle des salaires et des prix vise à déplacer la courbe d'arbitrage à court terme vers l'origine, un tel système comporte des risques inhérents. En particulier, le fait que certains prix ne sont pas déterminés directement par les salaires signifie que les prix peuvent ne pas refléter pleinement le succès des restrictions de salaires si certains facteurs exercent des tensions à la hausse sur les prix. De tels

facteurs risquent d'être particulièrement importants pour les produits de base, comme l'alimentation et l'énergie. Si ces prix ne peuvent être contrôlés, la hausse des prix et, par conséquent, les anticipations inflationnistes diminueront moins que la hausse des salaires. Dans ce cas, la levée des contrôles risque de s'accompagner d'une accélération des augmentations salariales, susceptible de renverser les gains obtenus pendant la période de contrôle.

L'expérience canadienne récente illustre l'importance de ces facteurs. La possibilité que la politique canadienne des revenus résulte en une amélioration durable de l'arbitrage inflation-chômage a été sérieusement compromise par la hausse des prix alimentaires en 1977 et une bonne partie de 1978, ainsi que la dépréciation récente du dollar. L'augmentation des prix alimentaires à un rythme dans les deux chiffres et l'augmentation conséquente du taux global d'inflation pourraient maintenir les anticipations inflationnistes à un niveau élevé. Après la levée des contrôles, ces dernières pourraient résulter en des demandes salariales plus élevées et en une reprise de la spirale salaires-prix. Cela souligne la nécessité d'une modification du processus de détermination des prix et des revenus qui n'incorpore pas les effets des changements temporaires de prix dans la structure des prix et des coûts intérieurs.

9. RELATION ENTRE L'INFLATION AU CANADA ET AUX ETATS-UNIS

9.1 Processus d'"isolement"

La troisième proposition exposée dans L'économie canadienne était que l'inflation canadienne ne devait pas être nécessairement liée à la hausse des prix aux Etats-Unis à moyen terme. La deuxième proposition était qu'on pouvait réduire simultanément l'inflation et le chômage. Ces deux propositions sont manifestement liées. Si l'inflation ralentissait aux Etats-Unis, il ne serait pas nécessaire de rompre le lien entre les hausses de prix dans les deux pays pour obtenir une décélération de l'inflation au Canada à moyen terme. Cependant, étant donné les perspectives actuelles d'accélération de l'inflation aux Etats-Unis, il semble que le Canada devra se dissocier de l'évolution américaine pour arriver à freiner son inflation.

Comment une économie peut-elle "s'isoler" ou se dissocier d'une inflation mondiale plus rapide? Si les taux de change sont fixes, il est impossible à un pays d'avoir un taux d'inflation très différent de celui du reste du monde pendant une période prolongée tout en maintenant la valeur de sa monnaie. Une inflation nettement supérieure à la hausse mondiale des prix entraînerait éventuellement un déficit de la balance des paiements en réponse auquel ou bien des mesures seraient adoptées pour réduire l'inflation ou le taux de change serait déprécié. Inversement, un taux d'inflation relativement faible se traduirait éventuellement par un excédent de balance des paiements et des entrées de devises qui, ou bien accroîtraient la masse monétaire ou alors forceraient une appréciation du taux de change. A long terme, donc, la transmission internationale de l'inflation est probablement très efficace dans un système de taux de change fixes.

Inversement, un pays pourrait se dissocier d'une inflation mondiale plus rapide en adoptant un taux de change flexible, ainsi qu'une politique de contrôle de l'expansion monétaire. Cependant, même dans ce cas, certaines influences pourraient rendre difficile une dissociation complète. De plus, le processus de dissociation pourrait être coûteux en termes de production et d'emploi.

A titre d'exemple, considérons le cas où l'inflation est déjà élevée tant dans le monde que dans un pays donné, et que ce dernier désire faire baisser l'inflation intérieure au-dessous du niveau mondial en freinant l'expansion monétaire. Cette politique se traduira assez vite par une montée des taux d'intérêt, une hausse du taux de change et une réduction de la demande intérieure. La hausse du taux de change réduira directement le prix de la plupart des importations et de certaines exportations. En l'absence de changement des salaires nominaux, les entreprises feront face soit à une perte de compétitivité (si elles maintiennent leurs marges bénéficiaires), soit à une baisse des bénéfices (si elles abaissent leurs prix parallèlement aux prix étrangers). L'emploi et la production diminueront à cause à la fois des effets intérieurs du resserrement du crédit, de

la perte de compétitivité et du déficit commercial conséquent. Cette situation défavorable persistera jusqu'à ce que les hausses de salaires et les anticipations inflationnistes fléchissent.

Par conséquent, la flexibilité des salaires, des prix et des anticipations inflationnistes ainsi que le mode précis d'ajustement du taux de change constituent des éléments critiques du processus de dissociation. Si les salaires étaient très flexibles (c'est-à-dire si la pente de la courbe d'arbitrage à court terme était marquée) et que les anticipations inflationnistes s'ajustaient rapidement au ralentissement de la hausse des prix, il serait possible de réduire l'inflation à un coût minimum en termes de production.

Si, au contraire, les salaires réagissent peu aux variations du taux de chômage, l'ajustement des anticipations inflationnistes devient encore plus important. Une hausse du taux de change abaissera directement les prix et, par ce biais, les anticipations inflationnistes. Une réaction importante et rapide de ces dernières pourrait permettre de freiner l'inflation sans trop aggraver le chômage. Si, par contre, les anticipations inflationnistes sont bien ancrées et ne s'ajustent que lentement, et que les salaires sont relativement rigides, l'efficacité de la demande globale et d'une appréciation du taux de change pour freiner l'inflation intérieure en deçà du rythme mondial sans pertes sensibles de production se trouvera compromise.

Dans la mesure où l'effet direct de la hausse du taux de change sur les prix accélère le processus d'ajustement, cela pourrait se faire aux dépens de la balance courante et de la rentabilité des entreprises exportatrices ou concurrentes des importations. Si les salaires réagissent lentement, une devise en hausse constante impliquera une perte continue de compétitivité et de rentabilité. Dans de telles conditions, il est possible que le taux de change arrêtera de monter, malgré le maintien d'une politique monétaire restrictive. Les effets d'une balance commerciale négative pourraient éventuellement compenser l'effet sur les entrées de capitaux des taux d'intérêt élevés, ce qui éliminera l'effet direct favorable de la hausse du taux de change sur les prix. L'économie ne pourra plus alors agir que par un accroissement du chômage pour ralentir les salaires et les prix.

Cet exemple souligne l'importance que revêt la pente de la courbe d'arbitrage à court terme et le rôle des anticipations inflationnistes dans le processus d'"isolement" de l'économie d'une inflation mondiale plus rapide sans un coût trop élevé sous forme d'une aggravation du chômage. Pour le Canada, l'expérience indique que les hausses salariales réagissent assez lentement à la montée du chômage quand celui-ci dépasse déjà 6.5 p. cent. Aussi l'ajustement dépend-il principalement de l'effet direct de la hausse du taux de change sur les prix et de la réaction des anticipations inflationnistes.

9.2 Liens avec les Etats-Unis

Les liens étroits existant entre le Canada et les Etats-Unis rendent plus difficile encore l'"isolement" de l'économie canadienne. Le graphique 6 présente les relations passées. Au cours de la période depuis 1930, l'inflation et le chômage canadiens ont suivi de près les niveaux observés

aux Etats-Unis. Il ressort du graphique que l'inflation canadienne ne s'est sensiblement écartée de celle des Etats-Unis que dans les cas particuliers de la deuxième guerre mondiale et de l'après-guerre immédiat. Ce parallélisme des taux d'inflation s'est maintenu aussi bien en période de taux de change fixe qu'en période de taux de change flottant.

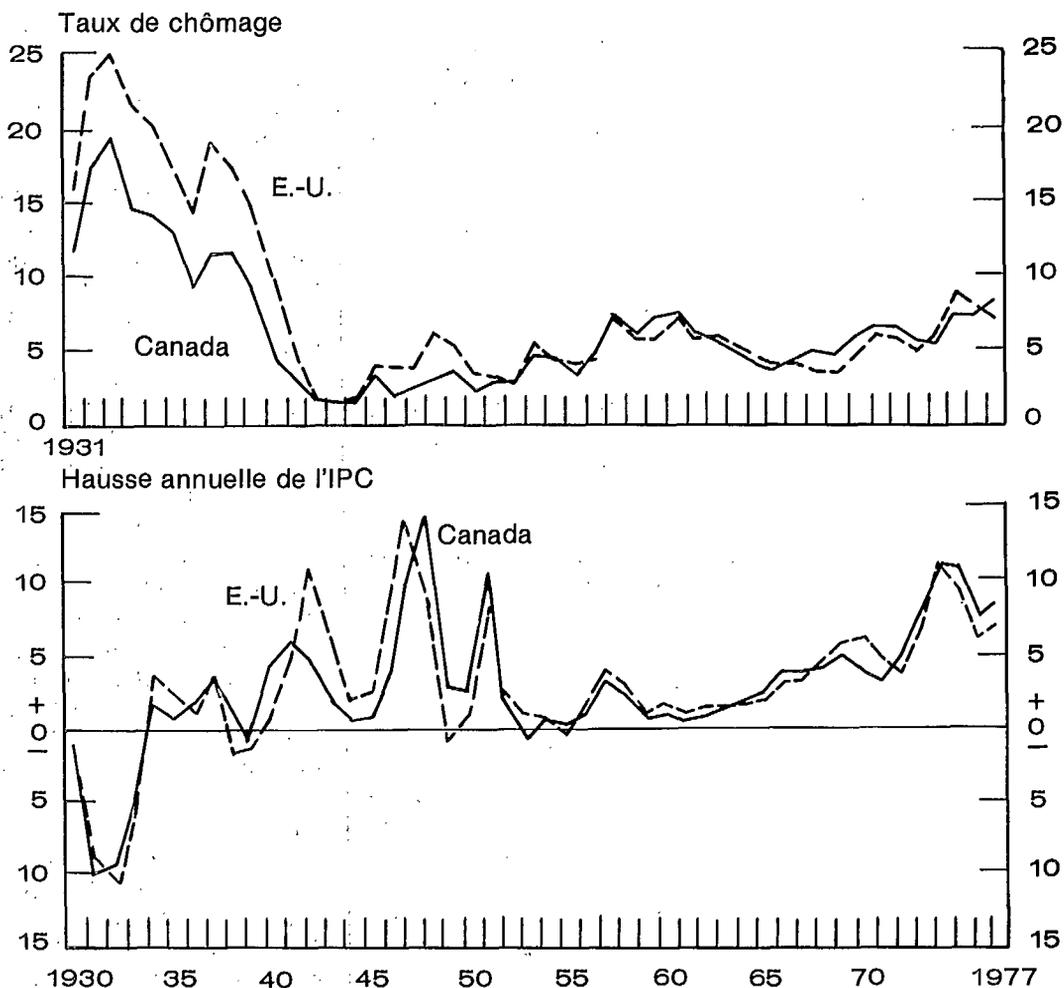
Ces similitudes sont peut-être dues au fait que le Canada a souvent suivi une politique de la demande analogue à celle des Etats-Unis. Il existe aussi de nombreux liens entre les deux économies qui, en l'absence de politiques sensiblement différentes, tendent à produire des tendances très similaires de l'inflation et du chômage. Ces liens devront être distendus, sinon rompus, si le Canada veut obtenir un taux d'inflation durablement et sensiblement inférieur à celui des Etats-Unis.

Ces liens risquent d'influencer le comportement et des entreprises et des travailleurs. Les premières escompteront peut-être que l'inflation intérieure suivra l'inflation américaine, cette anticipation étant renforcée par les relations entre sociétés mères et filiales ainsi que les associations professionnelles et patronales à l'échelle du continent. Prises individuellement, les entreprises sont parfois plus au courant de la tendance des prix et des perspectives aux Etats-Unis dans leur propre industrie que de l'évolution du taux de change au niveau global. Quant aux travailleurs, ils peuvent eux aussi s'attendre à ce que l'inflation suivra la même tendance au Canada qu'aux Etats-Unis, tandis que les relations syndicales internationales pourraient contribuer à la similitude des hausses de salaires nominaux dans les deux pays. Plus les liens économiques et institutionnels entre les deux pays sont étroits et plus l'inflation intérieure suit de près l'inflation américaine, plus ces relations directes seront marquées.

Ces questions sont liées à celles des anticipations de taux de change. De faibles variations du taux de change peuvent être jugées temporaires et, donc, ne pas se refléter dans des changements de prix. En fait, cela est justifié au point de vue économique car les changements de prix sont souvent coûteux. Aussi serait-il peu rentable pour une entreprise de modifier ses prix en fonction des fluctuations hebdomadaires ou mensuelles du taux de change. Les sociétés pourraient, au contraire, préférer absorber les gains et les pertes temporaires dus à ces variations. Pour être entièrement répercutée sur les prix, une variation du taux de change doit être jugée permanente; cela signifie que cette variation peut n'influer sur les prix qu'après un délai considérable. La durée de ce délai dépendra du temps nécessaire pour qu'une variation du taux de change soit jugée permanente plutôt que temporaire. A la lumière de ces considérations, il semble exister de fortes relations directes entre les prix canadiens et américains, qui rendent difficile une dissociation de l'inflation canadienne de l'inflation aux Etats-Unis.

Graphique 6

Taux de chômage et variations procentuelles des indices des prix à la consommation, Canada et Etats-Unis, de 1930 à 1977.



Source: Pour le Canada, Statistique Canada, l'Indice des prix à la consommation, cat. 62-001, La population active, cat. 71-001 et Résumé historique de la revue statistique du Canada; pour les États-Unis, gouvernement des États-Unis, Economic Report of the President, janvier 1978, et Bureau of the Census, Historical Statistics of the United States, 1789-1945.

Le taux de chômage diminue depuis 1975 aux Etats-Unis, où il a récemment baissé en dessous de 6 p. cent. Certains signes indiquent maintenant que l'inflation américaine pourrait accélérer à nouveau. L'économie canadienne envisageait un scénario de croissance à moyen terme dans lequel l'écart entre les taux de chômage américain et canadien se rétrécirait tandis que l'inflation deviendrait moins rapide au Canada qu'aux Etats-Unis. Une telle évolution est-elle possible?

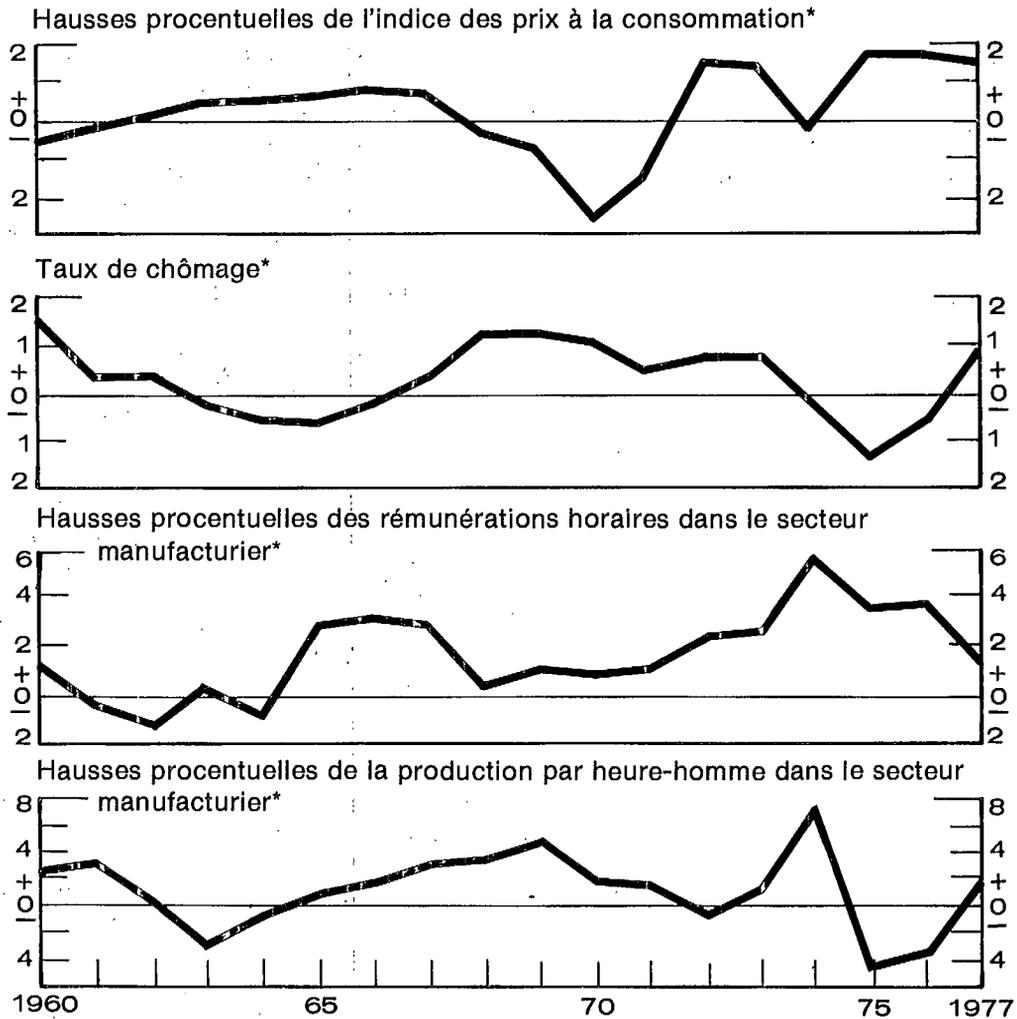
Le graphique 7 présente les différences annuelles entre le Canada et les Etats-Unis pour quatre variables: la hausse procentuelle de l'IPC, le taux de chômage, l'augmentation procentuelle des rémunérations horaires et l'augmentation de la production par heure-homme dans le secteur manufacturier. Le graphique révèle que l'écart entre les taux d'inflation au Canada et aux Etats-Unis n'a jamais dépassé 1 point pendant toutes les années 60, mais qu'il s'est ensuite élargi au cours de la décennie 70. De même, entre 1960 et 1977, le taux de chômage canadien ne s'est jamais écarté de plus d'un point et demi du taux américain. Un aspect fort intéressant qui ressort du graphique est la relation entre les différences bilatérales de taux d'inflation et de chômage. On observe, pour la majeure partie de cette période, une tendance évidente des prix canadiens à s'accroître plus rapidement que les prix américains lorsque le taux de chômage canadien diminue par rapport au taux américain.

Les deux volets centraux du graphique 7 montrent que, depuis 1965, il existe un rapport assez étroit entre la différence des augmentations salariales dans le secteur manufacturier et celle des taux de chômage au Canada et aux Etats-Unis. Les hausses salariales étaient très élevées au Canada par rapport aux Etats-Unis en 1965-1967 et en 1974-1976, périodes pendant lesquelles le taux de chômage canadien était équivalent ou inférieur au taux américain. Par contre, quand le taux de chômage canadien était nettement supérieur au taux américain, en 1968-1971 et en 1977, les salaires ont progressé moins vite au Canada qu'aux Etats-Unis.

A première vue, ces relations peuvent sembler infirmer la possibilité d'obtention d'une inflation et d'un chômage moins élevés au Canada lorsque la hausse des prix s'accélère aux Etats-Unis. Une évolution différente de celle des Etats-Unis pourrait cependant être obtenue si la tenue de la productivité canadienne s'améliorait sensiblement par rapport à celle des Etats-Unis. Une amélioration de ce genre fut réalisée au Canada à la fin des années 60 (voir le volet inférieur du graphique 7); cette amélioration fut cependant rapidement transformée en hausse relative des salaires. Il se peut que les deux ou trois prochaines années présentent des possibilités d'amélioration relative de la productivité au Canada. L'économie américaine est maintenant proche du plein-emploi. La croissance de la productivité ralentit généralement à ce stade du cycle conjoncturel. Par contre, aux premières étapes d'une reprise, les gains de productivité sont normalement plus marqués. Or, c'est à ce stade que se trouve maintenant l'économie canadienne. Néanmoins, même avec une meilleure productivité, il faudra modifier le comportement des salaires et des prix pour freiner durablement l'inflation au Canada. Si les demandes salariales réagissent aux perturbations de prix extérieurs (par exemple les hausses de prix alimentaires) ou s'emploient à rattraper les pertes perçues au cours des dernières années, les gains dus à l'amélioration relative de la productivité pourraient être compensés ou même renversés à la suite de l'accélération des hausses de salaires et de prix.

Graphique 7

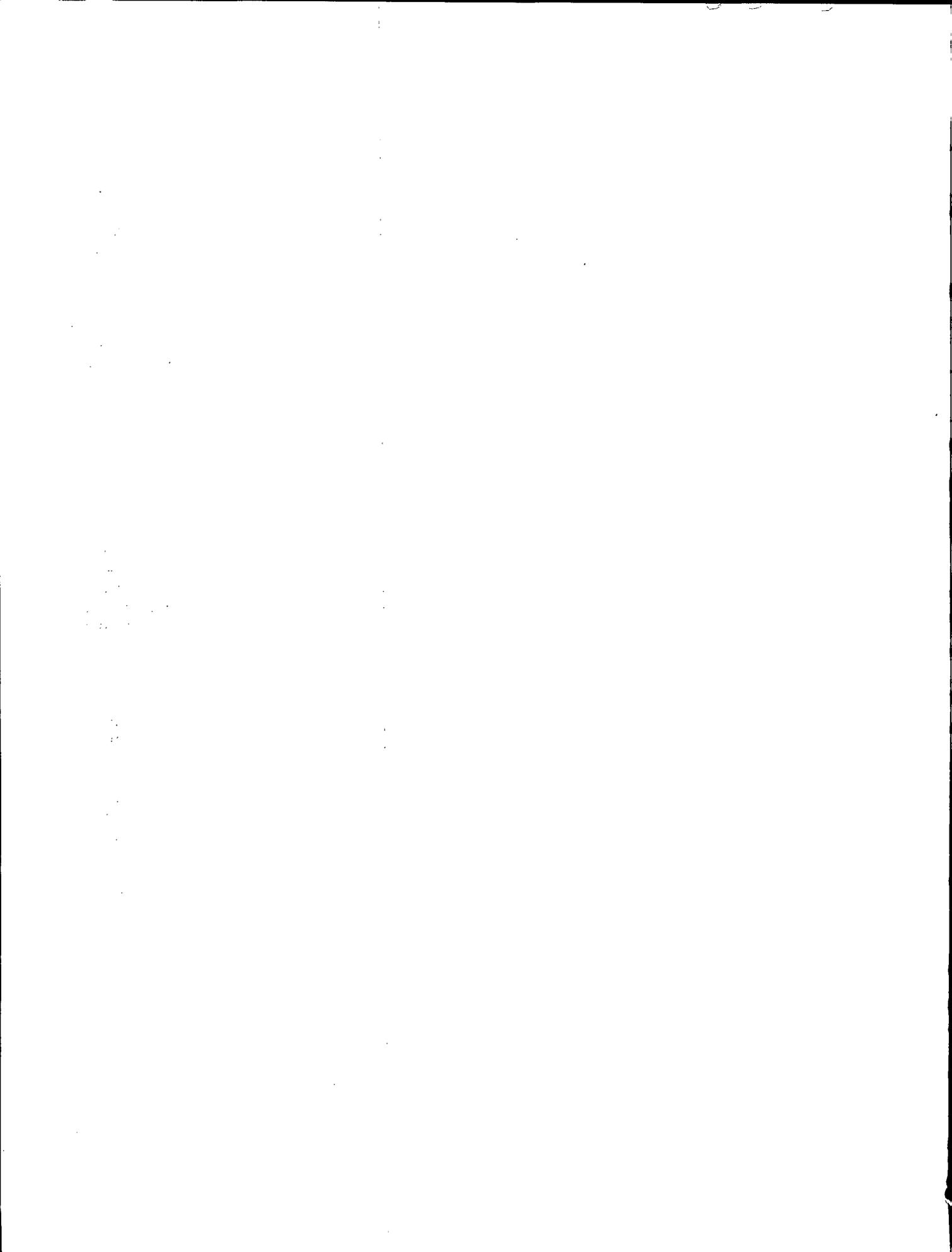
Taux de chômage et hausse procentuelle des indices des prix à la consommation, des rémunérations horaires et de la production par heure-homme dans le secteur manufacturier, Canada moins Etats-Unis, 1960-1977.



*Canada moins Etats-Unis.

Source: Pour le Canada, Statistique Canada, Revue statistique du Canada, cat. 11-003E, et Mesures globales de la productivité, cat. 14-201; pour les Etats-Unis, gouvernement des États-Unis, Economic Report of the President, janvier 1978, et Bureau of Labor Statistics, Monthly Labor Review.

Le Canada peut-il faire baisser l'inflation et le chômage alors que la hausse des prix s'accélère aux Etats-Unis? La politique de la demande et un raffermissement du taux de change pourraient réduire l'inflation et le chômage. Cependant, pour obtenir un rythme d'inflation inférieur et réduire le chômage de manière à rapprocher l'économie de la DNB corrigée des variations cycliques au cours des quatre prochaines années, il faudrait que la politique de la demande s'accompagne d'une collaboration étroite de tous les secteurs de l'économie en vue de restreindre les hausses de salaires et de prix. Seules l'adoption d'une telle attitude et l'application efficace de ces politiques permettraient de réduire l'inflation canadienne au-dessous du niveau de l'inflation américaine, sans que les pertes de production et d'emploi soient trop élevées.



10. CONCLUSION

L'économie canadienne soutenait qu'une réduction du taux d'inflation devait faire partie intégrante d'une reprise économique à moyen terme. La reprise comportant aussi une diminution du chômage, les projections à long terme impliquaient donc une résorption simultanée du chômage et de l'inflation. Historiquement, ces deux taux n'ont pas évolué parallèlement sur une période aussi longue que celle de la reprise envisagée à moyen terme. En fait, au cours de toutes les reprises de l'après-guerre, une baisse du taux de chômage s'est accompagnée d'une certaine accélération de l'inflation. Cela a amené certains observateurs à mettre en doute la possibilité d'une réduction simultanée de l'inflation et du chômage. En outre, L'économie canadienne soutenait implicitement que l'inflation canadienne pouvait être inférieure à celle des Etats-Unis à moyen terme. Cela a également été contesté par certains observateurs.

La présente étude a tenté de faire une certaine lumière sur ces deux questions. Elle s'est concentrée sur l'arbitrage inflation-chômage à court et à moyen terme au Canada et sur son évolution au cours de la période d'après-guerre. Bien que, en théorie, une accélération de l'expansion monétaire doive s'accompagner à long terme d'une hausse proportionnelle de l'inflation, il s'avère empiriquement, à court et à moyen terme, que les augmentations de la masse monétaire ne se traduisent pas par des hausses proportionnelles de l'inflation pas plus que les diminutions de la masse monétaire n'entraînent nécessairement un ralentissement correspondant de l'inflation. De ce fait, les arbitrages entre l'inflation et le chômage existent à moyen terme.

Le rapport à court terme entre les variations du taux de chômage et les changements de salaires dépendent fondamentalement de la flexibilité des salaires nominaux. Il ressort des études empiriques récentes sur le Canada qu'une hausse du taux de chômage se situant déjà à 8.5 p. cent n'aurait qu'un faible effet immédiat sur le rythme d'augmentation des salaires. Si la pente de la courbe d'arbitrage à court terme est aussi faible que le laisse supposer l'évidence disponible, une stratégie reposant sur la création d'une marge de sous-emploi dans l'économie pour réduire l'inflation s'avèrera inefficace.

A moyen terme, les anticipations inflationnistes jouent un rôle clé dans le rythme d'augmentation des salaires et des prix. Bien qu'on ne peut pas décrire exactement le mode de formation de ces anticipations, il semble indéniable qu'elles dépendent fortement de l'évolution passée des prix, et peut-être aussi, des mesures prises par les autorités. Des anticipations inflationnistes élevées continuent d'être au coeur du dilemme actuel inflation-chômage. Tout comme ils s'étaient habitués, à une certaine époque, à des taux d'inflation de 1 à 2 p. cent par an, les canadiens se sont peut-être faits maintenant à l'idée d'une hausse des prix de 7 à 8 p. cent par an. De la même façon que les perturbations de prix du début des années 70 ont sensiblement contribué à la montée des anticipations inflationnistes, la forte augmentation des prix de

l'alimentation en 1977 et 1978 pourrait résulter en un accroissement des anticipations inflationnistes, des demandes salariales et des prix.

Les prix ne sont pas tous déterminés en fonction des coûts salariaux. Pour nombre de produits, les facteurs d'offre et de demande sont plus importants. Les variations du taux de change, ainsi que les impôts et autres prélèvements de l'Etat sont également importants dans la fixation des prix. Ces éléments ont joué un rôle important dans le processus inflationniste des années 70.

Un ralentissement de l'inflation à moyen terme reste la condition nécessaire à l'obtention d'une croissance réelle satisfaisante. Il est clair que le recours à la politique de la demande globale ne suffira pas à lui seul à amener une importante réduction de l'inflation et du chômage simultanément. Il faudra encore que tous les paliers de gouvernement mettent en place une vaste gamme de mesures complémentaires et que les comportements qui déterminent le niveau des prix et des revenus évoluent de façon compatible avec l'obtention d'une inflation moins rapide à moyen terme.

Pour de plus amples renseignements au sujet du document:

Division de l'analyse structurelle
à long terme,
Ministère des Finances,
Ottawa, Ontario.
K1A 0G5
(613) 996-5225

Pour exemplaires supplémentaires:

Centre de distribution,
Ministère des Finances,
Ottawa, Ontario.
K1A 0G5
(613) 995-2855